

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022



cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES RESSOURCES ET MOYENS
DGARM

Mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

PrÉambule : le contexte national et local	4
I. LE CADRE JURIDIQUE	7
II. LOI DE FINANCES 2022 – LES GRANDES LIGNES	10
1. CHANGEMENT SUR LE FRONT DES FINANCES LOCALES	10
2. AMENDEMENT SUR LES CONSÉQUENCES DES RÉFORMES FISCALES	10
3. COMPENSATION DE LA SUPPRESSION DE LA TH	10
4. RÉFORME DES INDICATEURS FINANCIERS ET STABILITÉ DE LA DGF.....	11
5. SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL	12
6. Nouvelles mesures diverses	12
7. AMENDEMENTS ISSUS DE L'ADOPTION DU pif PAR L'ASSEMBLÉE.....	12
III. LES TENDANCES BUDGETAIRES – LA RETROSPECTIVE.....	15
1. Vue d'ensemble des équilibres financiers	15
2. Section de fonctionnement - Recettes	17
3. Section de fonctionnement - Dépenses.....	18
4. Synthèse du fonctionnement – Évolution des soldes d'épargne	19
5. Section de l'investissement - Dépenses	20
IV. LES MARGES DE MANŒUVRES BUDGÉTAIRES : LES PROSPECTIVES BUDGET PRINCIPAL- BUDGET ENVIRONNEMENT	26
1. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE TRAVAIL.....	26
2. LA PROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2020-2026	27
a) LES HYPOTHÈSES PROSPECTIVES	27
i. Les hypothèses concernant les dépenses de fonctionnement :	27
ii. Les hypothèses concernant les recettes de fonctionnement :	27
b) SCÉNARIO 1.....	27
c) SCÉNARIO 2.....	32
d) SCÉNARIO 3.....	35
3. LA PROSPECTIVE DU BUDGET ENVIRONNEMENT 2022-2025	40
4. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX DU MANDAT	46
V. LES ACTIONS ET PROJETS PRIORITAIRES EN 2022	49
PROJETS EN SECTION D'INVESTISSEMENT	49
AMÉNAGEMENT	49
ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE.....	54
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	58

DÉVELOPPEMENT DURABLE	66
PROJETS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	68
DÉVELOPPEMENT DURABLE	68
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	69
VI. LA STRUCTURE DE LA DETTE	72
1. Rappel sur les discordances des états de la dette	72
2. Les caractéristiques de la dette	72
Profil d'extinction Global de la dette (Budget Principal)	75
VII. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	77
3. LES INDICATEURS FINANCIERS	77
4. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	78
5. L'ÉGALITÉ HOMMES FEMMES À CAP EXCELLENCE	81

PRÉAMBULE : LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

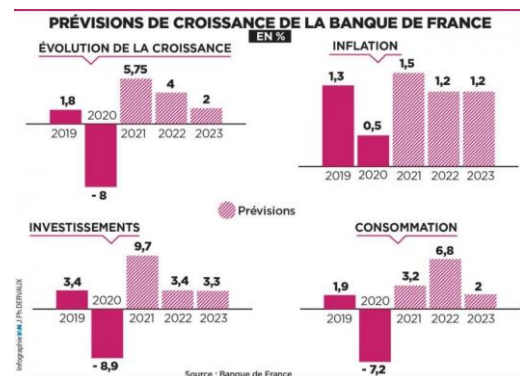
Une année marquée par un rebond économique au niveau national malgré le contexte de crise sanitaire

La reprise économique mondiale se poursuit mais les points de vigilance deviennent plus saillants, qu'il s'agisse des tensions inflationnistes ou du retour de l'incertitude sanitaire.

En 2021, l'économie française a connu un rebond plus important que prévu (le PIB s'est établi à 6,25% au lieu des 4% prévus) et a globalement connu son niveau d'activité d'avant crise. Ainsi, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance se dit en mesure de maintenir sa prévision de croissance de 4 % du produit intérieur brut pour 2022. Un chiffre sur lequel tablent également l'OCDE et le FMI.

D'après la note de conjoncture de l'INSEE, certains secteurs économiques ne retrouveront pas immédiatement leur activité d'avant crise comme l'hôtellerie-restauration et les services de transports. L'institut précise que cela est dû au « contexte de reprise encore partielle du tourisme international ». De son côté, le secteur de la construction pourrait fléchir après un bon rattrapage enregistré au premier semestre 2021.

L'inflation devrait persister aussi en France en début 2022, « globalement +2,7% » sur un an affirme l'Insee, poursuivant le mouvement mis en place depuis des mois sur fond de forte hausse des tarifs de l'énergie et de tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.



A peine sortie de la plus grave récession enregistrée depuis la seconde guerre mondiale à cause de la pandémie de Covid-19, l'économie française se prépare à affronter un nouveau choc majeur. La guerre en Ukraine provoque une flambée des prix des matières premières qui va venir alimenter des poussées inflationnistes déjà présentes et rogner le pouvoir d'achat des ménages. Le conflit enrayer la chaîne logistique et plonge le monde dans un degré d'incertitude rarement atteint. L'hypothèse d'une croissance de 3,6 % pour 2022, formulée en janvier par l'Insee, semble désormais caduque. Rexecode (institut d'études économiques) estime, à ce jour, que la guerre en Ukraine coûtera entre 0,7 et un 1 point de PIB à l'économie française (source *Le Monde*).

Une année marquée par une crise économique et sociale en Guadeloupe

Selon une étude de l'INSEE, le PIB en Guadeloupe a subi une baisse de 6% en deçà des 8% de baisse au niveau national. Ce repli inférieur à celui de l'Hexagone s'explique par le poids du secteur non marchand et des institutions publiques en Guadeloupe mais aussi par les aides mises en place. Celles-ci ont permis d'atténuer dans les effets de la crise sanitaire. Cependant, l'agriculture et le tourisme ont particulièrement souffert (l'hôtellerie a perdu la moitié de son chiffre d'affaires).

En outre, une étude de l'INSEE, publiée en janvier 2022, met en exergue une augmentation des prix de 0,9% depuis juillet 2021 et de 3,3% pour l'année. Les prix de l'énergie ont la plus forte

hausse (+5,9 %), suivis de ceux du secteur de l'alimentation et des produits manufacturés (respectivement +0,8 % et +0,7 %).

Une forte baisse de la population sur notre territoire

Au 1^{er} janvier 2019, 384 239 personnes résident en Guadeloupe. Entre 2013 et 2019, la population diminue de - 0,8 % par an en moyenne, soit 3 000 habitants en moins chaque année. Même si le dynamisme démographique faiblit globalement en France, le pays continue de gagner des habitants (+ 0,4 % en moyenne sur la période 2013-2019).

La Guadeloupe et la Martinique sont les deux régions dont la population diminue le plus sur la période.

Le repli démographique de l'archipel est essentiellement dû au solde naturel qui se dégrade et ne compense plus un solde migratoire apparent négatif. En effet, le départ des jeunes qui partent vers la France hexagonale, le plus souvent pour effectuer des études supérieures ou trouver un emploi, est à l'origine de ce déficit. Il n'est plus contrebalancé par l'excédent naturel qui diminue sous le double effet d'un plus grand nombre de décès (avec l'arrivée à des âges élevés des générations nombreuses du baby-boom) et du recul des naissances.

Enfin, la population augmente dans 5 communes en Guadeloupe parmi lesquelles la ville de Baie-Mahault qui bénéficie de l'attractivité de la zone d'activités de Jarry.

► 2.Population municipale légale et taux d'accroissement annuel entre 2008, 2013 et 2019

	Population légale Au 1 ^{er} janvier 2019	Évolution 2013-2019 (en nombre d'habitants)	Taux d'évolution annuel moyen 2013-2019 (en %)	Taux d'évolution annuel moyen 2008-2013 (en %)
Guadeloupe	384 239	-17 880	-0,8	0,0
CA Cap Excellence	99 532	-4 269	-0,7	-0,4
Les Abymes	53 514	-4 446	-1,3	-0,4
Baie-Mahault	30 837	822	0,5	0,3
Pointe-à-Pitre	15 181	-645	-0,7	-1,7

Chiffres INSEE

CAP EXCELLENCE - DGARM

I. LE CADRE JURIDIQUE

I. LE CADRE JURIDIQUE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels. Il s'appuie désormais sur le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : *« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 »*.

Depuis la loi relative à l'administration territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée. Les mêmes dispositions existent pour les départements (L. 3312-1). Pour les régions, l'article L. 4312-1 du CGCT prévoit que *« dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu au conseil régional sur les orientations budgétaires de l'exercice, y compris les engagements pluriannuels envisagés »*.

Outre le fait que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération distincte (TA Montpellier, 11 octobre 1995, M. Bard c/Commune de Bédarieux) et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 3121-14, L. 3121-15, L. 4132-13 et L. 4132-14 du CGCT), au risque d'apparaître comme un détournement de procédure, le juge a estimé que la tenue du débat d'orientation budgétaire ne pouvait avoir lieu à une échéance trop proche du vote du budget.

En outre, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 dans le CGCT. Ces derniers prévoient que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, *« préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation »*.

La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers généraux et régionaux (Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT).

Inchangé depuis l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 qui introduisait l'obligation de fournir une vision pluriannuelle des engagements envisagés, le DOB s'enrichit d'une nouvelle obligation introduite par l'article 93 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM. L'article 93 de loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) modifie, notamment, l'article L 2312-1 du CGCT, lequel dispose désormais que « (...) dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

L'article 107 de la loi portant nouvelles organisations territoriales de la République, dite loi "NOTRé", publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information aux conseillers municipaux.

Le DOB s'effectue dorénavant sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

CAP EXCELLENCE - DGARM

II. LOI DE FINANCES 2022

LES GRANDES LIGNES

II. LOI DE FINANCES 2022 – LES GRANDES LIGNES

1. CHANGEMENT SUR LE FRONT DES FINANCES LOCALES

La croissance du PIB (*produit intérieur brut*) pour 2021 est estimée à **+6%**.

Le PLF (*projet de loi de finances*) 2022 prévoit un déficit de **4,8% du PIB** et une dette de 116,2% : amélioration de plus d'un point et demi par rapport à 2021.

Dernière année d'application de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Le PLF 2022 porte les conséquences des réformes fiscales avec notamment la disparition de la TH (*taxe d'habitation*).

Plan de relance de 100 Md€ : 12,9 Md€ de crédits de paiement en PLF 2022

2. AMENDEMENT SUR LES CONSÉQUENCES DES RÉFORMES FISCALES

Deux amendements sur les paramètres de la compensation de la TH :

- **Prise en compte des rôles supplémentaires de l'exercice 2020 jusqu'au 15 novembre 2021** dans les compensations sur la TH pour les communes et EPCI.
- **Exclusion du mécanisme de remise à la charge pour les communes et EPCI** dont le taux TH a augmenté en 2018 ou 2019 dans deux cas :
 - Si l'augmentation a eu lieu dans un but d'harmonisation des taux à l'occasion d'un pacte financier et fiscal et que la pression fiscale exercée sur le territoire reste inchangée.
 - Si l'augmentation est issue d'un arrêté préfectoral pris suite aux observations de la CRC.

3. COMPENSATION DE LA SUPPRESSION DE LA TH

- Le premier amendement augmentera d'une « **centaine de millions d'euros** » la compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales pour :
 - Communes qui perçoivent le produit de la part départementale de la TH
 - Intercommunalités à fiscalité propre
 - Ville de Paris
 - Métropole de Lyon

- Vont bénéficier d'une **dérogation de remise à la charge** (deuxième amendement cité) :
 - **Communes et intercommunalités qui ont augmenté leur taux de taxe en 2018 et 2019**, dans le cadre d'une fusion au cours des dernières années :

« Les hausses de taux qui ont lieu dans une partie du territoire, dans le cadre d'une procédure de convergence des taux de fiscalité, et **s'accompagnent de baisses de taux dans une autre partie du territoire.** »

Le produit fiscal total lui, reste inchangé.

Prélèvement effectué sur la TH perçue **pour l'année 2020.**

- **Exonération de prélèvement pour les communes et intercommunalités qui ont augmenté leur taux de TH en 2018 et 2019** pour suivre un avis de contrôle budgétaire de la CRDC

4. RÉFORME DES INDICATEURS FINANCIERS ET STABILITÉ DE LA DGF

- Potentiel fiscal, le panier de recette est élargi avec l'intégration :**
 - Des produits des DMTO (*droits de mutation à titre onéreux*) pour les communes
 - De la TLPE (*taxe locale sur la publicité extérieure*)
 - De la taxe sur les pylônes
 - De la majoration de TH sur les résidences secondaires - **Effort fiscal simplifié** : l'EF va être « centré sur la mesure des ressources fiscales mobilisées par une commune, rapportées à ce qu'elles représenteraient avec les taux moyens d'impositions »
- Une fraction de correction** est prévue pour lisser les effets de ces nouvelles mesures sur la période 2022 à 2028 (atténuation totale pour 2022).

Stabilité de la DGF en 2022 estimée au total à **26,8 Md€** :

- Progression de la **DSU** et de la **DSR** avec **+95M€** chacune
- Augmentation de la dotation de péréquation pour les départements de **+10M€**
- Rattrapage de la dotation aux communes d'outre-mer (DACOM) avec **+16,2M€**
- Augmentation de la dotation d'intercommunalité de **+30M€**

Les variables d'ajustement, de l'ordre de **50M€**, s'appliqueront uniquement **sur les régions**

5. SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL

- Les collectivités bénéficieront de **276M€** de CP en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**)
- 500M€ de dotations exceptionnelles** de soutien à l'investissement local en 2022 au titre du plan de relance :
 - **300M€** au titre de la DSIL
 - **100M€** pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement
- Redéploiement de certains crédits du plan de relance : transports en commun Ø Une enveloppe qui augmente de **400M€**
- 350M€** de DSIL supplémentaires, pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique
- Simplification de la DSID** : se concentre dans sa part « projet » (art 45)
 - Désormais attribuée par le préfet de région sous forme de subvention d'investissement **dans les domaines jugés prioritaires** au niveau local.
- Niveau du FCTVA maintenu par rapport à 2021 : **6,5Md€**

6. NOUVELLES MESURES DIVERSES

- Proposition de l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA à l'État pour les départements volontaires (donnera lieu à un droit à compensation).
- La dotation de soutien à la protection de la biodiversité doublée : elle passe de 10M€ à 20M€ (art 46)
 - Eligibilité pour les communes qui ont :
 - Plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000 ou située dans un parc national ou un parc naturel marin
 - ET comptant moins de 10 000 habitants.
 - Nouvelle fraction de 5M€ pour les communes se trouvant dans des parcs naturels régionaux

7. AMENDEMENTS ISSUS DE L'ADOPTION DU PLF PAR L'ASSEMBLÉE

Le mardi 16 novembre 2021, l'Assemblée nationale a adopté le PLF 2022. De nombreux amendements concernant les collectivités ont été ajoutés au texte initial lors des débats.

- Le dispositif de soutien au SPIC exploité en régie est prolongé. Idem pour le dispositif de soutien aux collectivités ayant subi une perte de recette issue d'un SPA.
- Prorogation d'une année des ZRR et autres soutiens spécifiques aux territoires en difficulté.

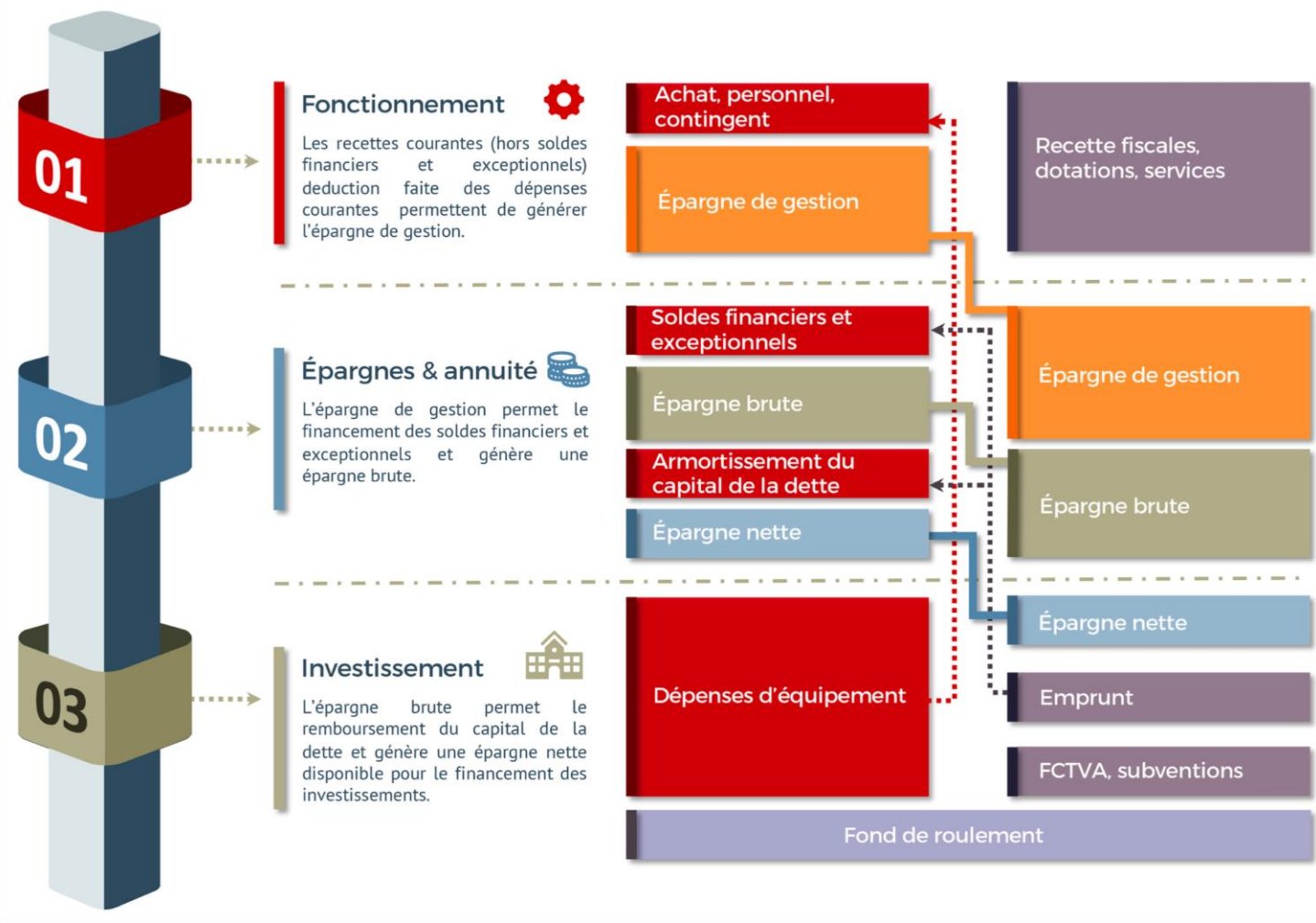
- Création d'une cotisation plafonnée à 0,1% de la masse salariale à destination du CNFPT pour compléter le mécanisme de financement de la formation des apprentis. Ce ne sera plus aux collectivités de financer la formation de leurs apprentis, le CNFPT en financera la totalité. (Application 1er janvier 2022).
- Possibilité pour les communes et EPCI d'exonérer de TFB les locaux des associations de protection des animaux (pour 2022 et 2023).
- Plusieurs mesures sur la taxe d'aménagement :
 - Le reversement facultatif de la taxe d'aménagement, par les communes qui en bénéficient, vers l'intercommunalité en fonction de la charge des équipements publics supportés sur son territoire (dont elle a compétence), devient obligatoire. Possibilité pour les collectivités d'exonérer tout ou partie de la taxe d'aménagement pour les constructions ou aménagement de serre de jardin par les particuliers (encouragement à la production de fruits et légumes).
 - Les conditions d'exonération pour reconstruction post-sinistre de la taxe d'aménagement vont être assouplies.

CAP EXCELLENCE - DGARM

III. LES TENDANCES BUDGETAIRES : LA RETROSPECTIVE

III. LES TENDANCES BUDGETAIRES – LA RETROSPECTIVE

1. VUE D'ENSEMBLE DES EQUILIBRES FINANCIERS



Budget Principal – Equilibres financiers 2017-2021**Vue d'ensemble**

CA CAP EXCELLENCE - CA 2017-2021

local
nova

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	63 534 592 €	66 811 231 €	72 338 385 €	66 192 282 €	65 288 290 €	1,8	+0,68 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	63 229 632 €	61 586 741 €	63 846 488 €	63 813 191 €	64 718 464 €	1,5	+0,58 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731, octroi, carburants)</i>	40 814 686 €	40 656 868 €	42 601 120 €	42 741 353 €	33 746 348 €	-7,1	-4,64 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	14 297 285 €	14 448 464 €	15 414 257 €	15 376 114 €	15 813 423 €	1,5	+2,55 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	59 087 414 €	64 540 295 €	69 155 458 €	62 984 899 €	59 793 042 €	0,7	+0,3 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	56 452 287 €	58 394 509 €	58 551 194 €	58 278 422 €	57 830 802 €	1,4	+0,6 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	7 556 064 €	8 346 199 €	8 985 646 €	9 773 700 €	9 877 800 €	2,3	+6,93 %
ÉPARGNE DE GESTION	6 777 345 €	3 192 232 €	5 295 294 €	5 534 769 €	6 887 662 €	0,1	+0,4 %
<i>Frais financiers</i>	558 541 €	548 304 €	1 353 475 €	1 539 521 €	993 526 €	0,4	+15,49 %
<i>Solde financiers, exceptionnels et provisions</i>	-1 771 626 €	-372 992 €	-758 892 €	-787 865 €	-398 888 €	1,4	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	4 447 178 €	2 270 936 €	3 182 927 €	3 207 383 €	5 495 248 €	1,0	+5,43 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	4 447 178 €	2 270 936 €	3 182 927 €	3 207 383 €	5 495 248 €	1,0	+5,43 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	763 365 €	148 950 €	1 935 574 €	1 298 526 €	2 425 888 €	1,7	+33,52 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	3 683 813 €	2 121 986 €	1 247 353 €	1 908 857 €	3 069 360 €	-0,6	-4,46 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 683 813 €	2 121 986 €	1 247 353 €	1 908 857 €	3 069 360 €	-0,6	-4,46 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	25 274 587 €	8 376 361 €	14 305 453 €	8 349 026 €	9 287 707 €	-16,0	-22,14 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 595 918 €	2 689 172 €	1 382 393 €	2 745 511 €	3 601 077 €	2,0	+22,56 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	19 362 111 €	5 968 614 €	8 057 321 €	0 €	0 €	-19,4	-100 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	14 311 543 €	13 678 799 €	16 082 211 €	11 512 277 €	9 614 207 €	-4,7	-9,47 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	13 678 798 €	16 082 210 €	12 463 825 €	9 614 204 €	6 922 825 €	-6,8	-15,66 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	35 498 074 €	41 317 739 €	47 439 486 €	68 135 024 €	46 184 208 €	10,7	+6,8 %

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Évolution des recettes et dépenses de gestion

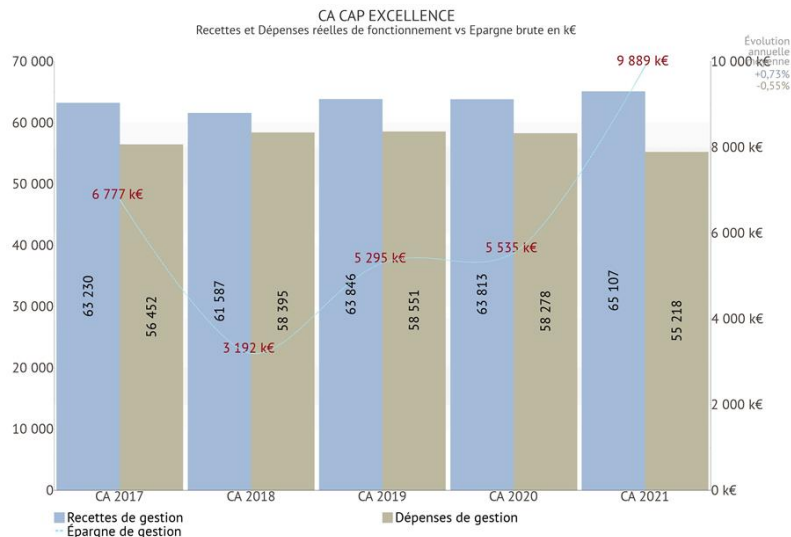
L'évolution des recettes de gestion a été positive par rapport à celle des dépenses sur la période 2017-2021.

Après une phase de croissance plus rapide des dépenses jusqu'en 2019, l'effort de réduction des dépenses se fait ressentir.

Ainsi sur l'ensemble de la période les recettes de gestion ont progressé de +0,75%/an en moyenne quand les dépenses ont diminué de -0,55%/an en moyenne.

Mais les mêmes indicateurs sur 2019-2021 indiquent une progression des recettes de presque 1%/an pour une réduction des dépenses de -2,9%/an.

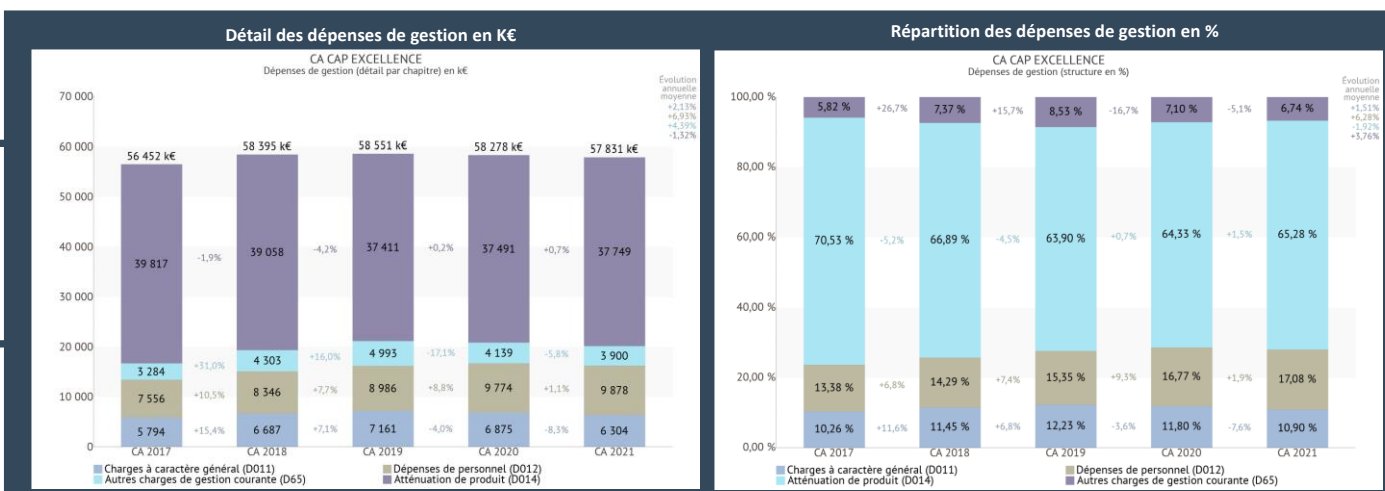
L'impact se fait tout de suite ressentir sur le niveau de l'épargne brute qui augmente fortement en 2021.





La progression des recettes de gestion est principalement portée par la croissance des **recettes fiscales** du chapitre impôts et taxes avec **+1,1%/an en moyenne**, elles représentent 74% à 75% des recettes de gestion.

3. SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

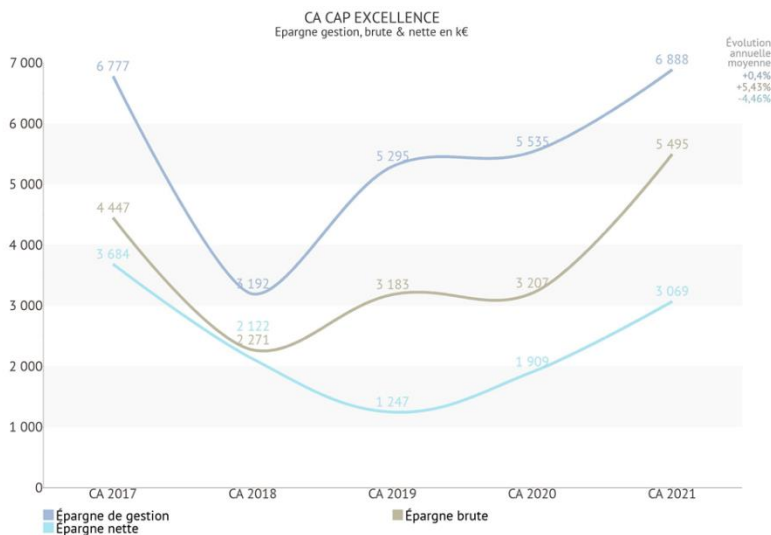


La légère progression des dépenses de gestion est principalement issue de l'augmentation des dépenses de personnel avec **+6,9%/an** entre 2017 et 2021. Les charges courantes du chapitre 65 et charges à caractère général (011) ont également progressées avec **+ 4,4%/an** et **+2,13%/an en moyenne**.

La baisse de **-1,32%/an** en moyenne des **atténuations de produit** (013) vient limiter la progression globale des dépenses car elles représentent environ **65%** du total des dépenses de gestion.

4. SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT – ÉVOLUTION DES SOLDES D'ÉPARGNE

Après une première phase de dégradation de l'épargne jusqu'en 2018, les efforts pour limiter la progression des dépenses de gestion se manifestent par un regain en 2019. Le niveau de l'épargne reste alors assez stable en 2020 avant de s'améliorer en 2021 sous l'effet de la baisse des dépenses concomitante à la progression des recettes sur cet exercice rendu particulier par les divers mouvements sociaux.

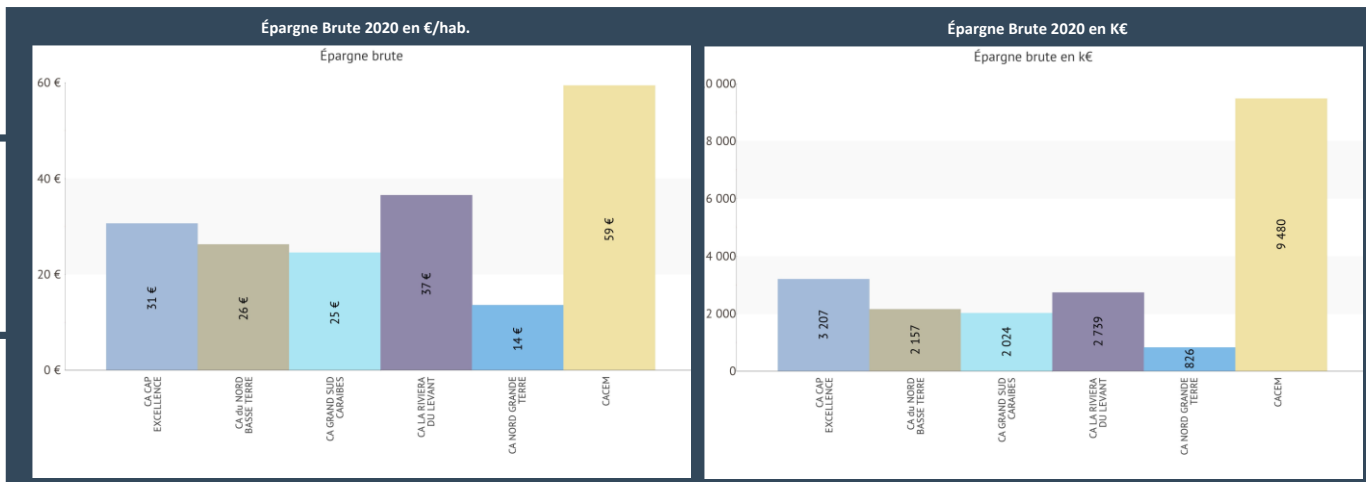


Pour rappel :

L'épargne de gestion est constituée par la différence entre les dépenses et les recettes de gestion.

Pour obtenir l'épargne brute, on retranche les intérêts de la dette à l'épargne de gestion.

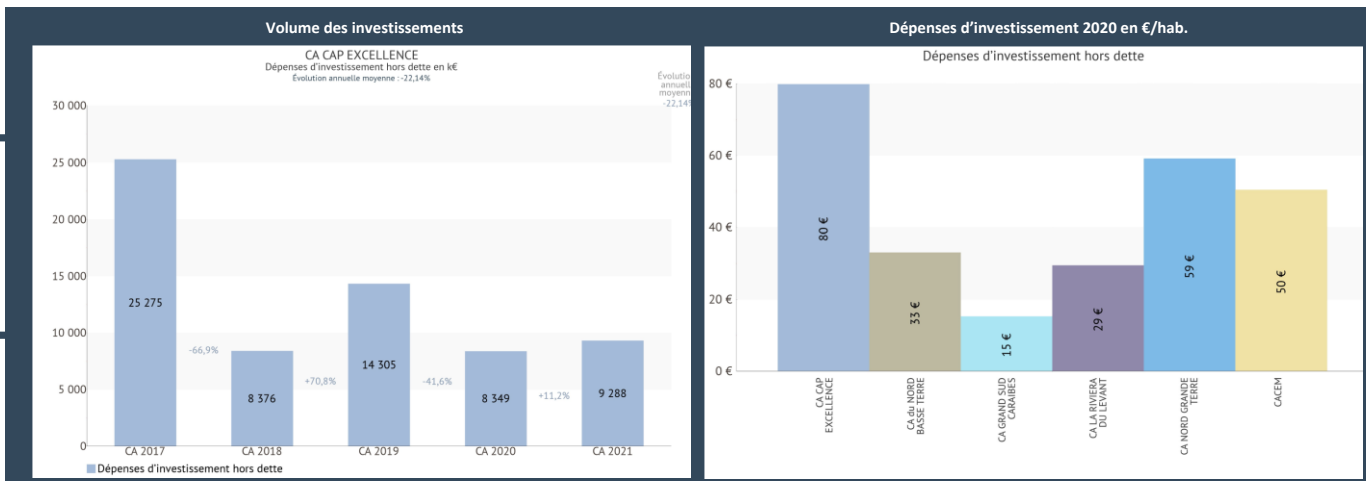
Afin d'obtenir l'épargne nette, il faut retrancher le remboursement du capital de la dette à l'épargne brute.



En 2020, le niveau d'épargne brute de la collectivité se situait dans la moyenne des autres intercommunalités de Guadeloupe.

Le niveau prévisionnel de l'épargne brute affiché en **2021 est de 5 495 K€** Cette progression de l'épargne devrait être remarquée également pour les autres collectivités de Guadeloupe, c'est déjà le cas de la CA Nord Grande Terre qui passe à plus de 2 000 K€.

5. SECTION DE L'INVESTISSEMENT - DEPENSES



Le **volume général des investissements** sur la période 2017-2021 s'élève à un peu **plus de 65,5 millions d'euros**, avec une diminution de près de **-22%/an en moyenne**.

Après un important volume d'investissement en 2017, les dépenses sont très fortement réduites sur le reste de la période.

En 2020 Cap Excellence se place parmi les intercommunalités avec le plus gros volume de dépenses par habitants dans les EPCI d'outre-mer.

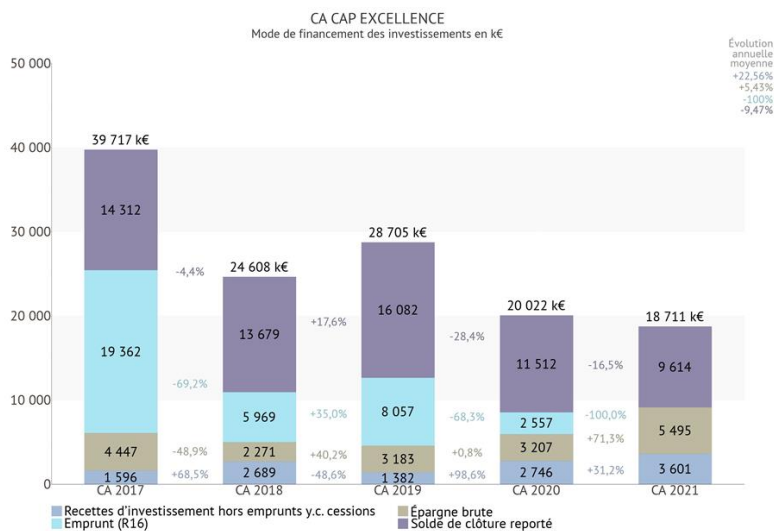
Financement des investissements

Les ressources propres annuelles en investissement (épargne brute et recettes d'investissement hors emprunts) représentent, jusqu'en 2021, une part trop faible pour se passer du recours à l'emprunt (seulement 15% à 20% du total jusqu'en 2020).

Néanmoins l'épargne brute progresse et son niveau prévisionnel de 2021 fait passer la part des ressources propres annuelles à plus de 50%.

Le solde de clôture reste assez peu mobilisé pour financer les investissements jusqu'en 2019.

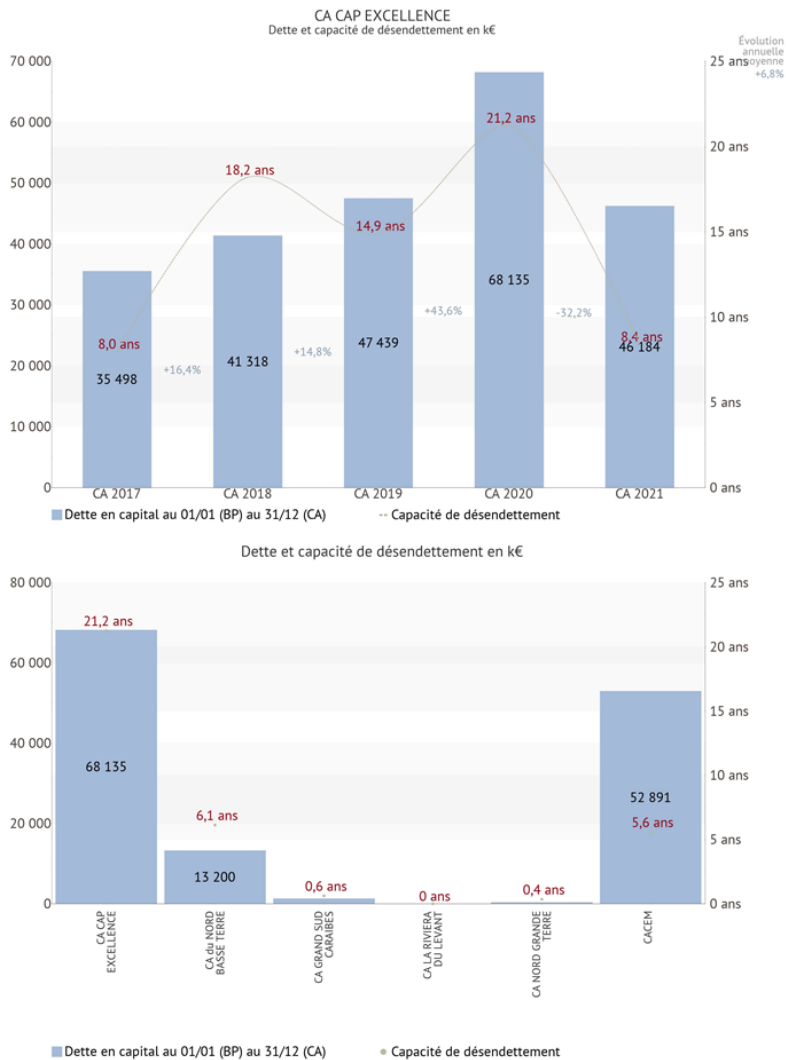
En raison de la faiblesse de l'épargne, le financement des investissements est principalement assuré par l'emprunt en début de période.



Dettes et capacité de désendettement

Sur la période 2017-2019, l'endettement progresse en raison du recours à l'emprunt. En 2020 l'encours de dette des budgets annexes eau et assainissement est intégré au budget principal suite à leur clôture. Cet encours estimé de 19,4M€ est transféré au syndicat mixte de gestion de l'eau de Guadeloupe en 2021.

En 2021, le meilleur résultat prévisionnel de l'épargne brute explique l'amélioration de la capacité de désendettement à 8,4 ans.



Ce graphique présente la dette pour 2020, il faut relativiser l'encours de la collectivité car il comprend l'intégration de l'endettement des budgets eau et assainissement.

Pour 2021 (hors endettement évalué des budgets annexes liés à l'eau et l'assainissement), l'encours s'élève à un peu plus de 46 M€ ce qui replace Cap Excellence derrière la CACEM.

Tableau rétrospectif - budget annexe Environnement**Vue d'ensemble**

CA CAP EXCELLENCE ENVIRONNEMENT - CA 2017-2021

loca
NOVÉ

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	27 195 528 €	28 479 586 €	28 467 446 €	31 043 925 €	25 038 802 €	-2,2	-2,04 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	26 940 397 €	27 285 068 €	27 766 096 €	29 184 257 €	24 625 367 €	-2,3	-2,22 %
<i>dont produits des services (R70)</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	55 403 €	0 €	453 524 €	861 341 €	422 691 €	0,4	+66,2 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	27 771 200 €	26 063 514 €	29 098 172 €	26 470 387 €	27 195 597 €	-0,6	-0,52 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	27 493 393 €	24 856 027 €	28 108 056 €	26 166 940 €	26 598 922 €	-0,9	-0,82 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	2 246 683 €	2 353 638 €	2 375 469 €	2 799 391 €	3 045 673 €	0,8	+7,9 %
ÉPARGNE DE GESTION	-552 996 €	2 429 041 €	-341 940 €	3 017 317 €	-1 973 555 €	-1,4	ns
<i>Frais financiers</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
<i>Solde financiers, exceptionnels et provisions</i>	-22 676 €	-12 969 €	-288 786 €	1 556 221 €	-183 240 €	-0,2	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAP)	-575 672 €	2 416 072 €	-630 726 €	4 573 538 €	-2 156 795 €	-1,6	ns
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-575 672 €	2 416 072 €	-630 726 €	4 573 538 €	-2 156 795 €	-1,6	ns
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-575 672 €	2 416 072 €	-630 726 €	4 573 538 €	-2 156 795 €	-1,6	ns
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-575 672 €	2 416 072 €	-630 726 €	4 573 538 €	-2 156 795 €	-1,6	ns
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	412 489 €	133 344 €	328 883 €	474 975 €	631 371 €	0,2	+11,23 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	12 277 €	64 369 €	157 364 €	0 €	1 170 217 €	1,2	+212,46 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	3 223 984 €	2 248 099 €	4 595 196 €	3 792 951 €	7 891 513 €	4,7	+25,08 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 248 100 €	4 595 196 €	3 792 951 €	7 891 514 €	6 273 564 €	4,0	+29,25 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		

Le BA Environnement est financé principalement par les recettes issues de la TEOM, une forte baisse à eu lieu en 2021 avec la fin des reversements de fiscalités anciennement effectués.

Les dépenses de personnel et les charges à caractère générale augmentent fortement à partir de 2021 sur ce budget.

L'épargne est affaiblie est affiche un niveau négatif en 2021. Seule une réduction des dépenses ou une action sur les recettes de TEOM pourra permettre de retrouver un niveau d'épargne stable. Le programme d'investissement peut être réaliser sans emprunt grâce au fonds de roulement disponible, mais à condition d'améliorer le niveau de l'épargne.

Tableau rétrospectif - budget annexe Sonis**Vue d'ensemble**

CA CAP EXCELLENCE SONIS - CA 2017-2021

loca
nova

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 611 957 €	1 661 804 €	2 217 713 €	1 717 881 €	1 495 849 €	-0,1	-1,85 %
RECETTES DE GESTION (hors R7 6, R77 & R78)	1 596 269 €	1 628 795 €	2 186 110 €	1 704 083 €	1 483 508 €	-0,1	-1,81 %
<i>dont produits des services (R70)</i>	180 799 €	159 097 €	162 664 €	50 762 €	84 142 €	-0,1	-17,4 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	1 415 470 €	1 469 698 €	2 023 430 €	1 653 319 €	1 397 908 €	0,0	-0,31 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 509 035 €	1 943 043 €	2 102 784 €	1 433 058 €	1 502 941 €	0,0	-0,1 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	1 429 126 €	1 888 811 €	2 073 707 €	1 408 294 €	1 499 941 €	0,1	+1,22 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	725 731 €	750 838 €	779 963 €	865 844 €	837 028 €	0,1	+3,63 %
ÉPARGNE DE GESTION	167 143 €	-260 016 €	112 403 €	295 789 €	-16 433 €	-0,2	
<i>Frais financiers</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
<i>Solde financiers, exceptionnels et provisions</i>	-64 221 €	-21 223 €	2 526 €	-10 966 €	9 341 €	0,1	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	102 922 €	-281 239 €	114 929 €	284 823 €	-7 092 €	-0,1	
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	102 922 €	-281 239 €	114 929 €	284 823 €	-7 092 €	-0,1	
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	102 922 €	-281 239 €	114 929 €	284 823 €	-7 092 €	-0,1	
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	102 922 €	-281 239 €	114 929 €	284 823 €	-7 092 €	-0,1	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	28 569 €	6 374 €	20 236 €	53 832 €	11 302 €	0,0	-20,69 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	29 611 €	4 117 €	0 €	0 €	0 €	0,0	-100 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	568 771 €	672 734 €	389 238 €	483 931 €	714 922 €	0,1	+5,88 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	672 735 €	389 238 €	483 931 €	714 922 €	696 528 €	0,0	+0,87 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		

Le BA SONIS est financé principalement par la dotation en provenance du budget principal. Cette dotation compte tenu du contexte sanitaire a été adaptée en 2021 en raison du repli des manifestations culturelles sur la période. L'épargne prévisionnelle s'est en conséquence affaiblie, mais le résultat de clôture excédentaire reste à un niveau proche de celui de 2020.

CAP EXCELLENCE - DGARM

**IV. LES MARGES DE
MANOEUVRE
BUDGETAIRES :**

LES PROSPECTIVES

**BUDGET PRINCIPAL
BUDGET ENVIRONNEMENT**

IV. LES MARGES DE MANŒUVRES BUDGÉTAIRES : LES PROSPECTIVES BUDGET PRINCIPAL- BUDGET ENVIRONNEMENT

PROPOS LIMINAIRES

Conformément aux dispositions de la loi NOTRÉ du 7 août 2015, le rapport d'orientation budgétaire d'une collectivité doit comprendre une présentation des « engagements pluriannuels envisagés ». C'est dans ce cadre qu'a été mandaté le **cabinet LOCALNOVA** afin de procéder avec l'expertise associée à ce cabinet, aux projections financières possibles au regard du contexte budgétaire de CAP Excellence.

En conséquence, le présent document présente une première tendance des finances de l'agglomération à horizon 2026 au titre des budgets principal et annexe Environnement qui présentent des projets d'investissement sur la période.

Pour réaliser cette mission, le cabinet s'est appuyé sur les données et documents transmis par la Direction Générale Adjointe Ressources et Moyens.

1. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE TRAVAIL

Le déroulement de la démarche

La réalisation des simulations prospectives s'articule autour de 5 temps :

1. Prise en compte du CA 2021 prévisionnel communiqué par les services de l'intercommunalité.
2. Une première estimation de « l'atterrissage 2022 » en fonctionnement et en investissement, c'est-à-dire l'anticipation d'un compte administratif prévisionnel 2022 à partir des éléments communiqués par la collectivité (à partir des travaux de la préparation budgétaire 2022).
3. L'intégration des hypothèses prospectives 2022-2026 :

En fonctionnement : à partir de l'analyse rétrospective, d'éléments d'informations connus (loi de finances, délibérations, etc.) et des indications de la communauté d'agglomération qui permettent de projeter chaque compte au niveau de détail le plus pertinent. A la suite de plusieurs réunions de travail et d'échanges de mails, CAP Excellence a fait parvenir au cabinet LOCAL NOVA, les hypothèses d'évolution à retenir dans le cadre de cette démarche.

En investissement : à ce jour, CAP Excellence travaille sur une Programmation Pluriannuelle des Investissements rénovée pour la prochaine mandature (travail en cours). **A ce stade, il a été fait le choix de retenir des enveloppes théoriques d'investissement afin de mesurer in fine, la soutenabilité de ces dernières pour l'agglomération.** De la même façon, s'agissant des recettes attendues, il a été retenu un pourcentage de subventionnement. En effet, **un travail est en cours qui vise à maximiser les financements externes dans le cadre du plan de relance et de la nouvelle programmation des fonds européens notamment.**

2. LA PROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2020-2026

a) LES HYPOTHÈSES PROSPECTIVES

i. Les hypothèses concernant les dépenses de fonctionnement :

Dépenses de gestion :

- Dépenses de personnel (D012) progression à 10,4 M€ pour 2022, puis 3%/an sur toute la période.
- Charges à caractère général (D011) en progression à 6,8 M€ en 2022, puis +2%/an sur toute la période.
- Stabilité des atténuations de produits (D014) au niveau constaté en CA 2021.
- Charges courantes (D65) en augmentation de +1%/an après une baisse en 2021

ii. Les hypothèses concernant les recettes de fonctionnement :

• Recettes de gestion :

- Stabilité des produits des services (R70), atténuations de charges (R013) et autres recettes de fonctionnement (R75) au niveau constaté au CA 2021.
- Pas de progression des bases de foncier bâti pour l'année 2022 après la baisse de 2021. Puis +1%/an pour les années suivantes.
- Stabilité des dotations (R74) au niveau constaté en CA 2021.

b) SCÉNARIO 1

Vue d'ensemble :

- Dépenses d'investissement sur la période 2022 – 2026 : 45 M€ soit **9 M€/an**
- . Recettes d'investissement :
 - Assiette de FCTVA = **85%** des dépenses d'investissement.
 - Subventions = **20%** des dépenses d'investissement.
 - Emprunt total 2022 – 2026 ≈ **25,3 M€**.
- Résultat de clôture minimum à **3 M€**.
- Capacité de désendettement ≈ **18 ans** à l'horizon 2026.

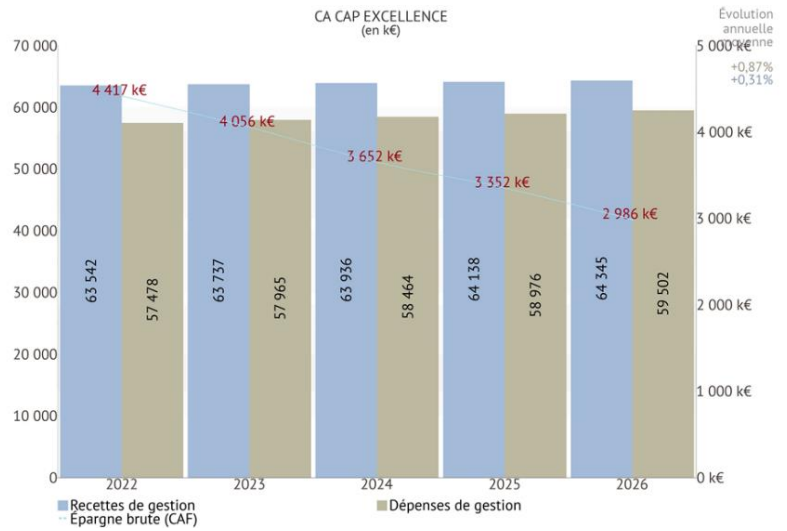
N.B Impact budgétaire du remboursement de l'échéance en 2026 du prêt relatif au financement de la zone de Perrin (9 Millions) :

Cette échéance entraîne une épargne nette négative en 2026 dans tous les scénarios prospectifs. Le remboursement de cette échéance doit être réalisé via les recettes liées à la cession des terrains viabilisés. Compte tenu des retards dans le cadre de la commercialisation foncière, cette échéance fait actuellement l'objet d'une demande de report de 5 années complémentaires avec une échéance en 2031.

Recettes, dépenses et épargne brute

L'évolution des dépenses de gestion est un peu plus rapide que celle des recettes. Cela provoque un léger effet de ciseaux qui participe à la dégradation du niveau de l'épargne.

L'épargne brute est également affaiblie par le recours à l'emprunt qui provoque un accroissement des intérêts de la dette.



Focus sur le phénomène de l'effet de ciseaux

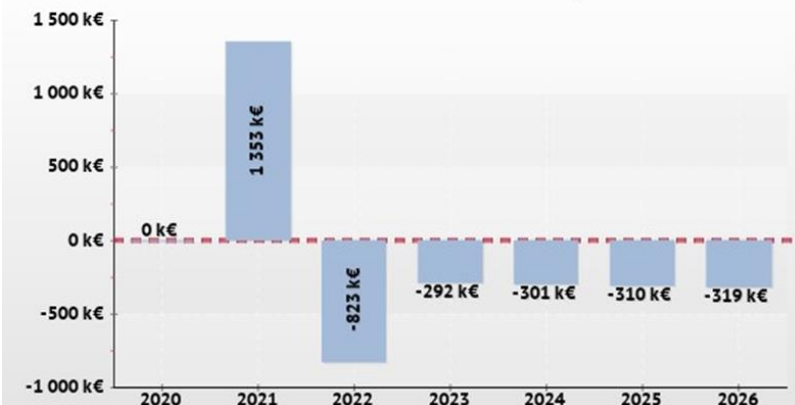
La variation annuelle des recettes et dépenses nouvelles permet de mettre en évidence la dynamique de croissance plus forte des dépenses.

Le coefficient d'effet de ciseaux représente l'intensité du phénomène. Il indique une valeur en année qui traduit le temps que mettraient les dépenses de gestion, à situation constante pour rattraper le niveau des recettes de gestion.

Plus il est élevé moins l'effet ciseaux est important.

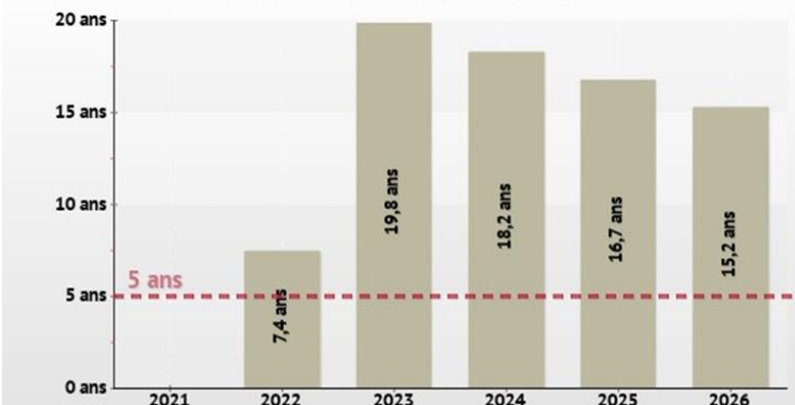
Cette variation est la même sur les 3 scénarios retenus.

Variation annuelle recettes & dépenses



Variation annuelle moyenne recettes & dépenses

Coefficient d'effet de ciseaux



Coefficient d'effet de ciseaux

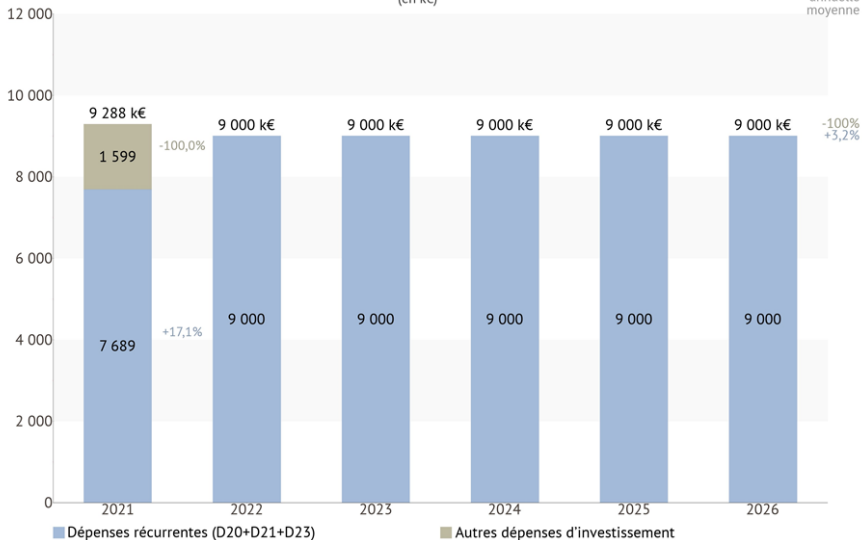
Capacité d'investissement

Ce graphique détaille la construction des dépenses d'investissement.

Le scénario de base, scénario 1, part d'une hypothèse de volume d'investissement équivalent à 9 M€/an sur toute la période.

Les autres scénarios permettront de dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

CA CAP EXCELLENCE (en k€)



Mode de financement des investissements

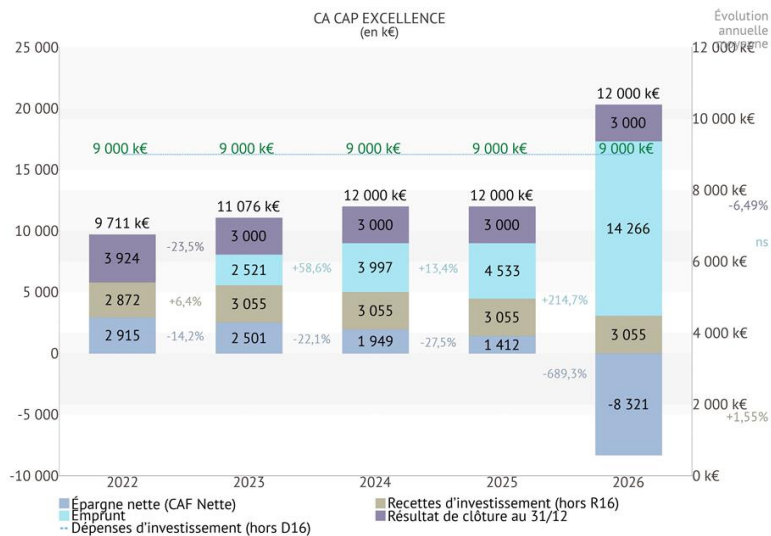
Ce graphique détaille la manière dont sont financées les dépenses d'investissement.

L'épargne nette s'affaiblit sur la période et ne permet pas d'assurer la part suffisante du financement. Elle est négative en 2026 en raison d'un amortissement de capital d'un emprunt in fine en 10 M€.

Les recettes d'investissement hors dette sont stables, constituées du FCTVA et des subventions.

Enfin, le résultat de clôture reporté chaque année permet de financer une partie des investissements. Une valeur plancher de 3M€/an a été retenue.

Le recours à l'emprunt est nécessaire avec un total supérieur à 25 M€ sur la période

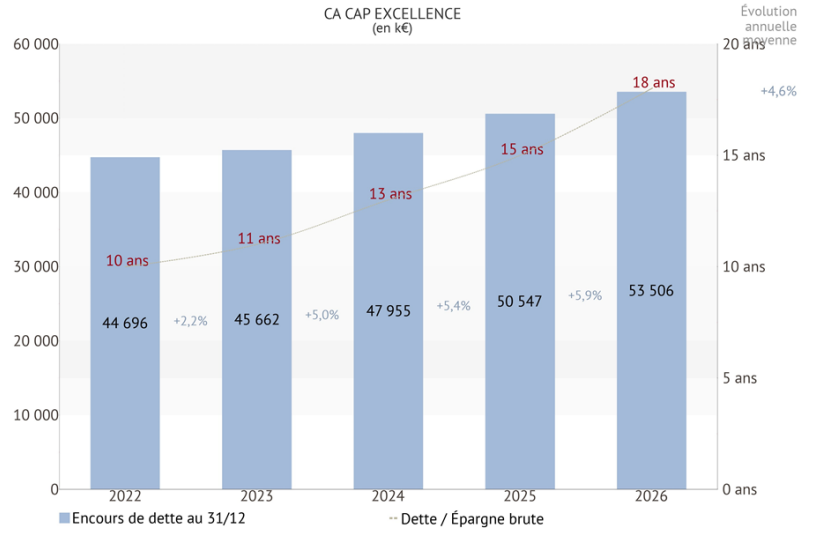


Capacité de désendettement

Le recours constant à l'emprunt a pour effet de faire progresser l'encours de la dette. On passe de 44,6M€ en 2022 à 53,3M€ en 2026.

Le ratio de la capacité de désendettement est directement touché par cette progression du volume d'endettement mais également par la dégradation continue de l'épargne sur la période. Ainsi l'indicateur passe de 10 à 18 ans sur la période.

Dans ce scénario la capacité de désendettement n'a pas servi de critère limitant dans l'équilibrage. C'est pourquoi elle s'accroît sans mécanisme de freinage.



c) SCÉNARIO 2

Vue d'ensemble :

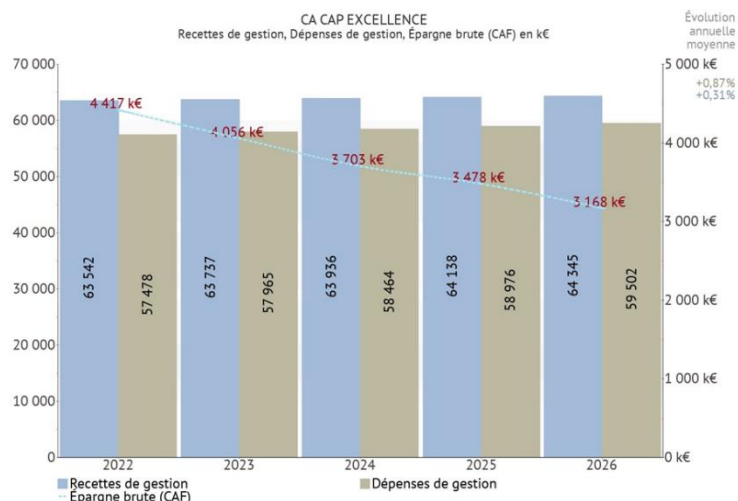
- Dépenses d'investissement sur la période 2022 – 2026 : 46,8 M€ soit **9,3 M€/an**.
- Recettes d'investissement :
 - Assiette de FCTVA = **85%** des dépenses d'investissement.
 - Subventions = **50%** des dépenses d'investissement.
 - Emprunt total 2022 – 2026 ≈ 12,2 M€.
- Résultat de clôture minimum à 3 M€.
- Capacité de désendettement ≈ **13 ans** à l'horizon 2026.

Recettes, Dépenses et Épargne Brute

L'évolution des dépenses de gestion est un peu plus rapide que celle des recettes. Cela provoque un léger effet de ciseaux qui participe à la dégradation du niveau de l'épargne.

L'épargne brute est également affaiblie par le recours à l'emprunt qui provoque un accroissement des intérêts de la dette.

Sur ce scénario la dégradation de l'épargne est moins importante que sur le scénario 1 car le recours à l'emprunt y est plus faible.



Capacité d'investissement

Ce graphique détaille la construction des dépenses d'investissement.

Le scénario 2 reprend l'hypothèse de départ avec un volume d'investissement équivalent à 9 M€/an sur toute la période. Mais en termes de recettes, les subventions passent de 20% à 50%.

L'augmentation des subventions permet de dégager de l'investissement additionnel en 2022 tout en maintenant un résultat de clôture un peu plus élevé que sur le scénario 1 avec 4 M€.

Sur ce scénario l'équilibre retenu n'a pas eu pour objectif d'augmenter les capacités en investissement mais de contenir l'endettement. C'est pourquoi le volume d'investissement total progresse seulement de + 1,8 M€.



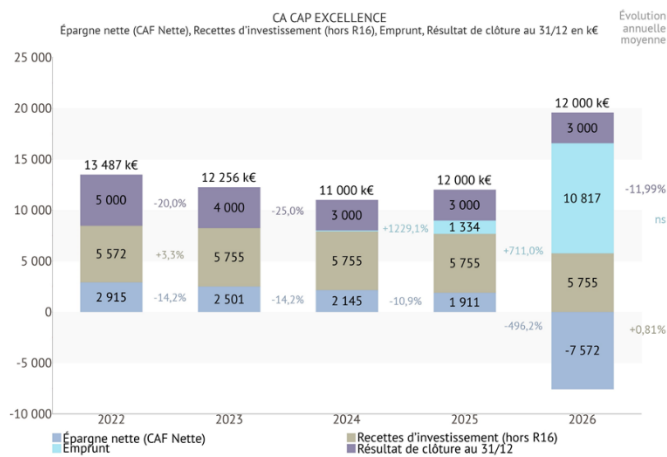
Mode de financement des investissements

L'épargne nette s'affaiblit toujours sur la période et ne permet pas d'assurer une part suffisante du financement.

Les recettes d'investissement hors dette sont plus importantes grâce au choix de porter les subventions à 50% des dépenses.

Le recours à l'emprunt est très réduit par rapport au scénario précédent avec un total de près de 12,2 M€ sur la période.

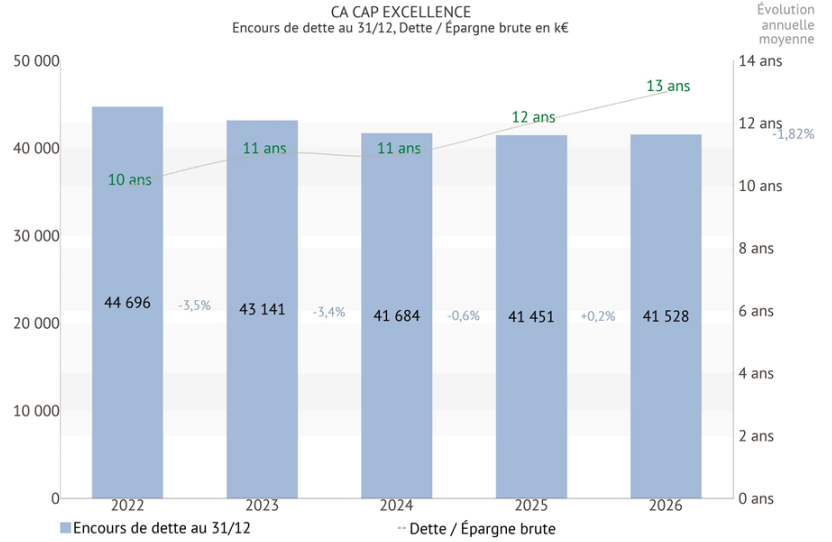
La majeure partie des dépenses d'investissement est supportée par les subventions



Capacité de désendettement

La réduction du recours à l'emprunt permet de diminuer l'endettement et de réduire l'encours sur la période de -3,2 M€.

Le ratio de la capacité de désendettement a été l'un des critères d'équilibre de ce scénario. Il est ici contenu au maximum et ne dépasse pas les 13 ans à l'horizon 2026



d) SCÉNARIO 3

Vue d'ensemble :

- Dépenses d'investissement sur la période 2022 – 2025 : 44,1 M€ soit **11 M€/an**.
- Recettes d'investissement :
 - Assiette de FCTVA = **85%** des dépenses d'investissement.
 - Subventions = **50%** des dépenses d'investissement.
 - Emprunt total 2022 – 2025 = **8,5 M€**.
- Résultat clôture 6,5 M€ en 2022 ; 6 M€ en 2023 ; 5 M€ en 2024 puis minimum 3 M€ à partir de 2025.
- Capacité de désendettement ≈ 12 ans à l'horizon 2026.

Recettes, Dépenses et Épargne Brute

L'évolution des dépenses de gestion est un peu plus rapide que celle des recettes. Cela provoque un léger effet de ciseaux qui participe à la dégradation du niveau de l'épargne.

Sur ce scénario le niveau de dégradation de l'épargne est moins important que sur les précédents car l'emprunt y est moins important.



Capacité d'investissement

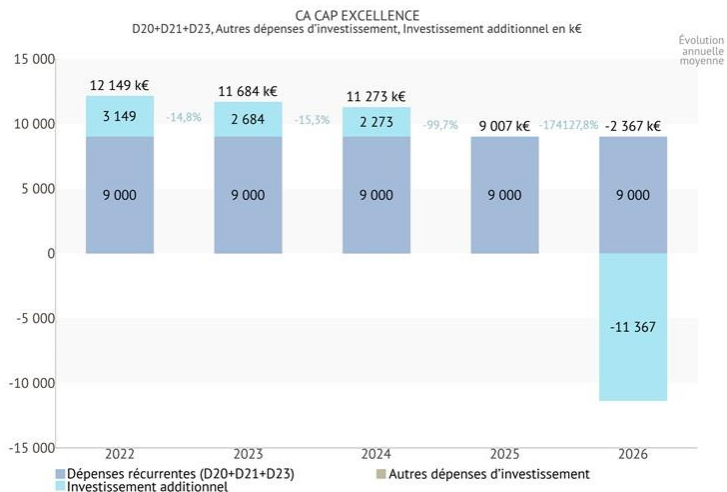
Ce graphique détaille la construction des dépenses d'investissement.

Le scénario 3, reprend l'hypothèse du scénario 2 avec des subventions à 50% des dépenses. La différence est faite sur le recours à l'emprunt qui au total de 8,5 M€ et réparti de la manière suivante :

3 M€ en 2022, 3 M€ en 2023, 2,5 M€ en 2024. Avec un remboursement du capital ne débutant qu'à partir de 2025.

Cela permet de dégager un investissement additionnel important en début de période avec 11 M€/an en moyenne.

En revanche en fin de période, le poids des amortissements de capital (10M€ en 2026) provoque une épargne nette négative et empêche l'investissement.



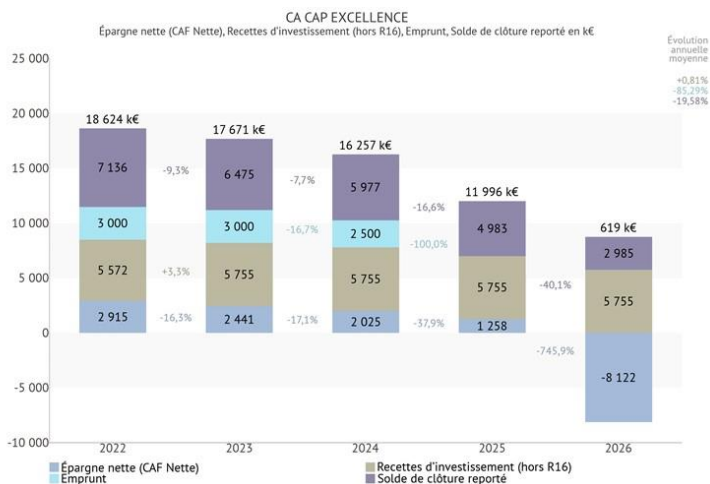
Mode de financement des investissements

L'épargne nette s'affaiblit toujours mais l'impact des emprunts ne se fait ressentir qu'à partir de 2025.

Les recettes d'investissement hors dette sont plus importantes grâce au choix de porter les subventions à 50% des dépenses.

Le recours à l'emprunt de 8,5 M€ est réparti et limité aux trois premières années.

La capacité de financement des investissements est donc nettement plus importante en début de période.



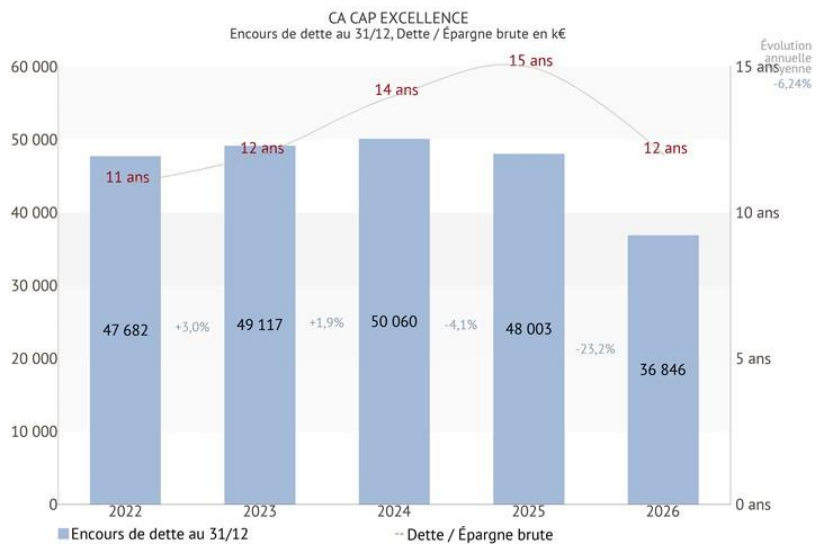
Capacité de désendettement

Capacité de désendettement

Le recours à l'emprunt en début de période a pour effet de faire progresser l'encours de la dette. On passe à 50 M€ en 2024. Néanmoins l'encours baisse ensuite avec l'arrêt de l'emprunt et les remboursements de capital.

Le ratio de la capacité de désendettement suit cette évolution et baisse à 12ans en 2026 après être monté jusqu'à 15ans l'année précédente.

Dans ce scénario le choix retenu a été celui d'exécuter les emprunts en début de période afin de bénéficier de plus de marges de manœuvres en investissement sur les premières années. Le poids du remboursement en 2026 rend la situation difficile sur cet exercice et l'investissement impossible.



Budget Principal - Vue d'ensemble en € – Prospective scénario 3 – CA 2020 - 2026

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
RECETTES DE GESTION (hors cessions)	63 813 191	64 718 463	63 541 990	63 736 865	63 935 564	64 138 165	64 344 744	0,14 %
<i>dont DGF (R741)</i>	9 776 159	9 623 237	9 623 237	9 623 237	9 623 237	9 623 237	9 623 237	-0,26 %
<i>dont fiscalité directe</i>	42 060 841	34 029 765	32 678 194	32 685 416	32 692 709	32 700 076	32 707 516	-4,11 %
DÉPENSES DE GESTION	58 278 422	57 830 802	57 477 630	57 964 630	58 464 100	58 976 386	59 501 823	0,35 %
<i>dont charges générales (D011)</i>	6 874 544	6 303 799	6 800 003	6 936 003	7 074 723	7 216 217	7 360 541	1,14 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	9 773 700	9 877 800	10 400 000	10 712 000	11 033 360	11 364 361	11 705 292	3,05 %
ÉPARGNE DE GESTION	5 534 769	6 887 661	6 064 360	5 772 235	5 471 464	5 161 779	4 842 921	-2,20 %
<i>Frais financiers</i>	1 539 521	993 526	547 035	676 537	788 933	752 025	708 291	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	3 207 383	5 708 802	4 417 325	3 995 698	3 582 531	3 309 754	3 036 630	-0,91 %
<i>Amortissement capital de la dette</i>	1 298 526	2 500 000	1 502 102	1 554 929	1 557 795	2 052 215	11 158 839	ns
ÉPARGNE NETTE (CAF nette)	1 908 857	3 208 802	2 915 223	2 440 769	2 024 736	1 257 539	-8 122 209	0,00 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	8 349 026	-10 163 111	12 148 760	11 683 929	11 273 230	9 006 532	-2 367 496	ns
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	2 745 511	3 601 077	5 572 155	5 754 906	5 754 906	5 754 906	5 754 906	ns
EMPRUNTS NOUVEAUX	0	0	3 000 000	3 000 000	2 500 000	0	1 405	ns
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	11 512 277	9 614 204	7 136 378	6 474 996	5 976 942	4 983 354	2 984 951	ns
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	9 614 204	7 136 378	6 474 996	5 976 942	4 983 354	2 984 951	2 986 549	ns
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	68 135 024	46 184 208	47 682 108	49 117 377	50 059 582	48 003 051	36 845 617	-9,74 %

Budget Principal - Recettes de Gestion – Prospective scénario 3 – CA 2020 - 2026

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020	%	CA 2021	%	CA 2022	%	CA 2023	%	CA 2024	%	CA 2025	%	CA 2026	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
Recettes de gestion	63 813 191		64 718 463		63 541 990		63 736 865		63 935 564		64 138 165		64 344 744	0,19 %
Produit des services (R70)	630 465	-96,59	21 487		21 487		21 487		21 487		21 487		21 487	-34,45 %
Impôts et taxes (R73)	47 544 080	2,47	48 720 553	-2,41	47 544 080	0,41	47 738 955	0,42	47 937 654	0,42	48 140 255	0,43	48 346 834	0,32 %
Fiscalité ménages	10 341 574	-71,85	2 911 029		2 911 029	0,25	2 918 251	0,25	2 925 544	0,25	2 932 911	0,25	2 940 351	-14,49 %
CFE	22 622 113		21 151 726		21 151 726		21 151 726		21 151 726		21 151 726		21 151 726	-0,84 %
CVAE	10 125 292		9 773 895		9 941 762		9 941 762		9 941 762		9 941 762		9 941 762	-0,23 %
TASCOM	2 204 106	6,54	2 348 316		2 348 316		2 348 316		2 348 316		2 348 316		2 348 316	0,80 %
IFER	960 447	1,30	972 932		972 932		972 932		972 932		972 932		972 932	0,16 %
Rôles supplémentaires	-4 192 691		-3 128 133		-4 647 571		-4 647 571		-4 647 571		-4 647 571		-4 647 571	
Fiscalité directe	42 060 841		34 029 765		32 678 194		32 685 416		32 692 709		32 700 076		32 707 516	-3,09 %
TEOM	0		0		0		0		0		0		0	0,00 %
Autres recettes fiscales	5 483 239		14 690 788		14 865 886		15 053 539		15 244 945		15 440 179		15 639 318	14,37 %
R7328 Fraction de TVA Nationale			0 207 540		0 382 047		0 570 300		0 701 700		0 050 040		10 150 070	
R73221 FINGIR	4 511 724		4 511 724		4 511 724		4 511 724		4 511 724		4 511 724		4 511 724	
R7372 Taxe sur les carburants	080 512		080 512		080 512		080 512		080 512		080 512		080 512	
R7318 Autres Impôts locaux	201 003		201 003		201 003		201 003		201 003		201 003		201 003	
Autres (solde)	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
Dotations et participations (R74)	15 376 114	2,84	15 813 423		15 813 423		15 813 423		15 813 423		15 813 423		15 813 423	0,35 %
Dotation forfaitaire	0		0		0		0		0		0		0	
Dotation Interco	3 031 270	-0,66	3 011 182		3 011 182		3 011 182		3 011 182		3 011 182		3 011 182	-0,08 %
Dotation compensation	6 744 889	-1,97	6 612 055		6 612 055		6 612 055		6 612 055		6 612 055		6 612 055	-0,25 %
Autres	5 599 955		6 190 186		6 190 186		6 190 186		6 190 186		6 190 186		6 190 186	0,00 %
R74835 Alloc compensatrices TH	1 580 814													-100
R74833 Alloc compensatrices CIET	3 540 070		3 540 070		3 540 070		3 540 070		3 540 070		3 540 070		3 540 070	
R74834 Alloc compensatrices FB	1 264		2 044 110		2 044 110		2 044 110		2 044 110		2 044 110		2 044 110	+258
Autres (solde)	471 801	-100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	-100
Atténuation de charges (RD13)	158 725	-5,20	150 465		150 465		150 465		150 465		150 465		150 465	-0,67 %
Autres produits (R75)	103 807	-87,92	12 535		12 535		12 535		12 535		12 535		12 535	-23,22 %
Autres recettes de fonctionnement	0		0		0		0		0		0		0	0,00 %
PPI Autres produits fnct Induits			0		0		0		0		0		0	

3. LA PROSPECTIVE DU BUDGET ENVIRONNEMENT 2022-2025

Base des scénarios prospectifs 1 et 2 :

Fonctionnement

Evolution du chapitre 011 à 5% en 2022 puis 2.5% sur la période

Evolution du chapitre 012 : 3 250 000€ en 2022 puis évolution de 3%

Chapitre 065 : évolution de 3%

Recettes

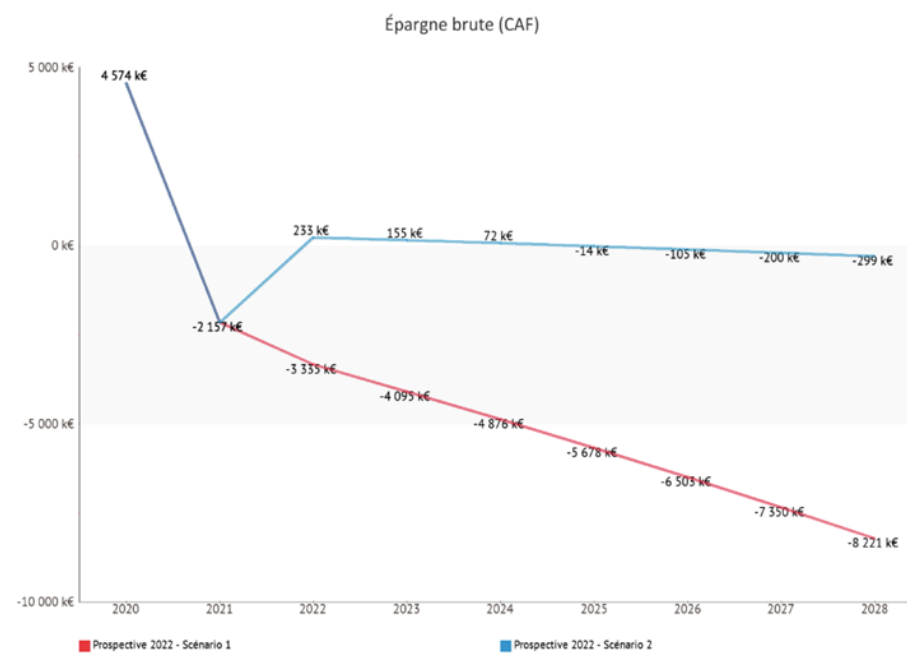
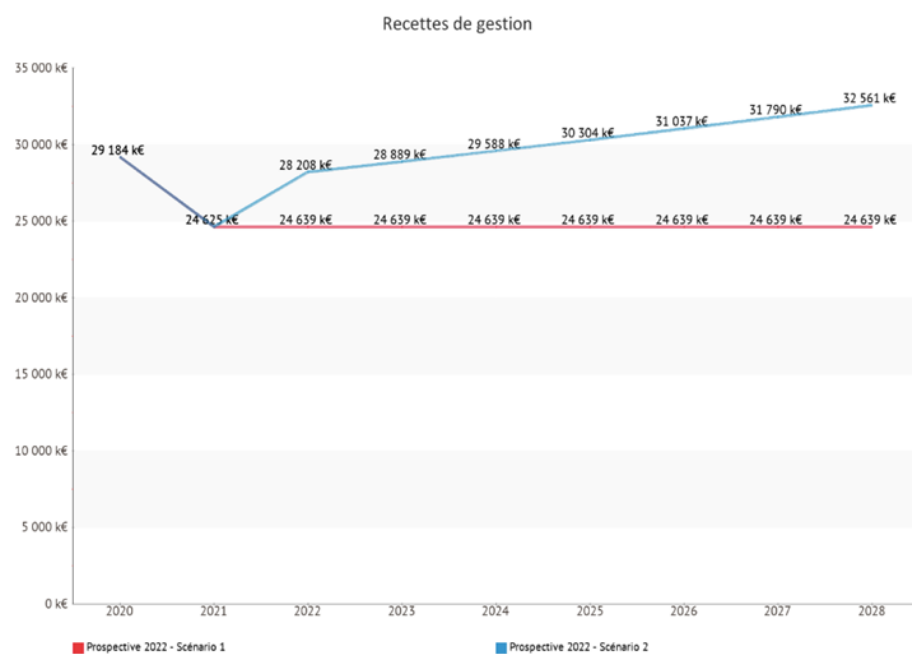
Atténuation de charges : 50.000€ en 2022 stables sur la période

Autres produits de gestion courantes : 150.000€ en 2022 stable sur la période

Effet des économies de gestion

Comparaison de 2 scénarios (2020 - 2028) - Recettes de gestion

Comparaison de 2 scénarios (2020 - 2028) - Épargne brute (CAF)



Sur ces graphiques le scénario 1 ne présente pas d'effort de fonctionnement pour améliorer le niveau de l'épargne. Le scénario 2, à l'inverse, propose une action sur les recettes de TEOM afin de rétablir l'épargne.

Cet effort permet d'améliorer l'épargne brute en 2022, mais les dépenses étant toujours plus fortes que les recettes celle-ci continue de se dégrader lentement.

Vue d'ensemble des équilibres financiers – budget Environnement**Vue d'ensemble en €**

CA CAP EXCELLENCE ENVIRONNEMENT - Prospective 2022 - Scénario 2 - CA 2020-2026

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
RECETTES DE GESTION (hors cessions)	29 184 257	24 625 367	28 207 543	28 889 038	29 587 571	30 303 567	31 037 463	1,03 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	861 341	422 691	422 691	422 691	422 691	422 691	422 691	-11,19 %
<i>dont impôts et taxes (R73)</i>	28 149 799	24 016 431	27 584 852	28 266 347	28 964 880	29 680 876	30 414 772	1,30 %
DÉPENSES DE GESTION	26 166 940	26 598 922	27 791 332	28 551 183	29 331 981	30 134 311	30 958 769	2,84 %
<i>dont charges générales (D011)</i>	10 828 891	14 074 201	14 777 911	15 147 359	15 526 043	15 914 194	16 312 049	7,07 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	2 799 391	3 045 673	3 250 001	3 347 501	3 447 926	3 551 364	3 657 905	4,56 %
ÉPARGNE DE GESTION	3 017 317	-1 973 555	416 211	337 855	255 590	169 256	78 694	-45,54 %
<i>Frais financiers</i>	0	0	0	0	0	0	0	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	4 573 538	-2 156 793	232 973	154 617	72 352	-13 982	-104 544	0,00 %
<i>Amortissement capital de la dette</i>	0	0	0	0	0	0	0	ns
ÉPARGNE NETTE (CAF nette)	4 573 538	-2 156 793	232 973	154 617	72 352	-13 982	-104 544	0,00 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	474 975	631 371	3 495 850	3 964 115	0	0	0	ns
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	0	1 170 217	672 760	1 334 219	650 274	0	0	ns
EMPRUNTS NOUVEAUX	0	0	0	0	0	0	0	ns
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	3 792 951	7 891 514	6 273 567	3 683 450	1 208 171	1 930 797	1 916 815	ns
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	7 891 514	6 273 567	3 683 450	1 208 171	1 930 797	1 916 815	1 812 271	ns
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0,00 %

Évolution des recettes de TEOM

Une croissance des recettes de TEOM est nécessaire pour reconstituer l'épargne brute.

Dans ce scénario une hausse de plus de 2 points de pourcentage sur le taux moyen de TEOM appliqué aux communes (passage de 16,08% à 18,5%) permet de retrouver une épargne positive en 2022.

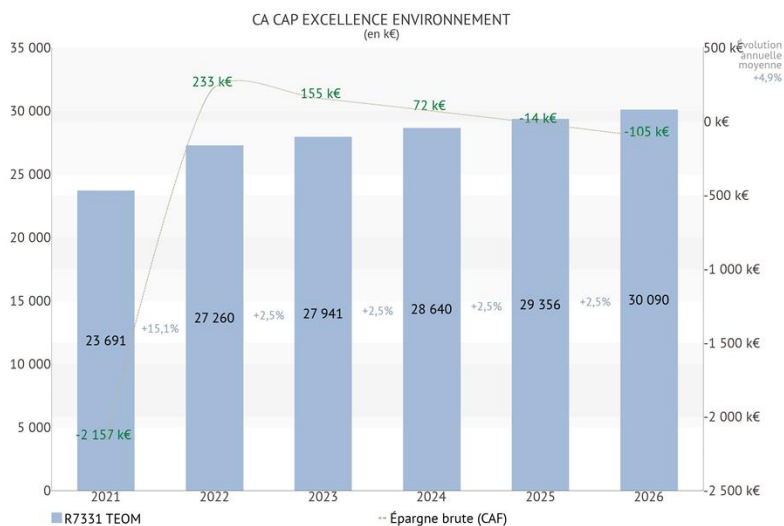
Par la suite une progression des recettes de TEOM de +2,5%/an est nécessaire pour lui permettre d'être relativement stable.

Détails des données de la TEOM :

Taux moyen en 2021 : 16,08%

Base nette moyenne en 2021 : 147 350 360

Produit 2021 : 23 691 390 €



PPI

CA CAP EXCELLENCE ENVIRONNEMENT - Prospective 2022 - Scénario 2 - CA 2020-2026

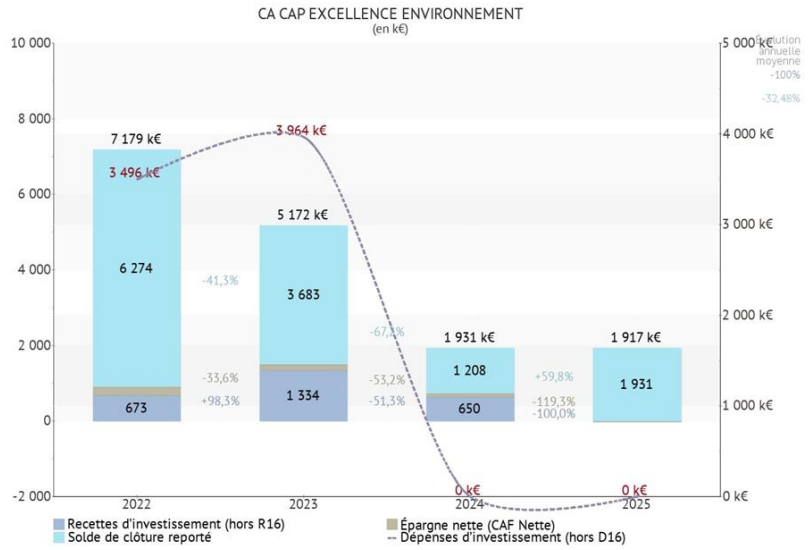
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DÉP. RÉCURRENTES								
Dépenses récurrentes (D20+D21+D23)	474 975 €	631 371 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 106 346 €
Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations pour compte de tiers (D45)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	3 495 850 €	3 964 115 €	0 €	0 €	0 €	7 459 965 €
TOTAL DÉPENSES RÉCURRENTES :	474 975 €	631 371 €	3 495 850 €	3 964 115 €	0 €	0 €	0 €	8 566 311 €
PPI								
1001 - COMPOSTAGE DOMESTIQUE			238 000 €	326 000 €	0 €	0 €	0 €	564 000 €
1006 - ABYMES/RENOVATION DE LA DECHETTERIE			600 000 €	206 000 €	0 €	0 €	0 €	806 000 €
1007 - B-MAHAULT/CONSTRUC° DECHETTERIE MENAGES			870 000 €	1 913 000 €	0 €	0 €	0 €	2 783 000 €
1015 - OT11 - Modernisation de la collecte sélective des déchets			275 350 €	91 615 €	0 €	0 €	0 €	366 965 €
1016 - MISE EN PLACE FILIERE TEXTILES			320 600 €	359 400 €	0 €	0 €	0 €	680 000 €
1018 - Renforcement de la collecte sélective cap excellence			1 191 900 €	1 068 100 €	0 €	0 €	0 €	2 260 000 €
TOTAL PPI :		0 €	3 495 850 €	3 964 115 €	0 €	0 €	0 €	7 459 965 €
TOTAL :	474 975 €	631 371 €	3 495 850 €	3 964 115 €	0 €	0 €	0 €	8 566 311 €

Financement des investissements

L'importance des subventions (50% au global) permet d'accroître les recettes d'investissement.

La majeure partie des dépenses d'investissement peuvent être assurées par la mobilisation du fonds de roulement.

Celui-ci est consommé en 2022 et 2023 ce qui permet d'éviter de recourir à l'emprunt.



4. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX DU MANDAT

CAP Excellence sur la base des résultats provisoires de 2021 réussi à accroître ses résultats grâce à la maîtrise de ses dépenses de gestion et l'optimisation de ses recettes fiscales. Ces résultats permettent à la communauté d'agglomération de revenir à un niveau de capacité de désendettement acceptable autour des 8 ans.

Sur cette base il est possible d'envisager une capacité d'investissement sur la période 2022-2026 d'environ 10 Millions, si et seulement si le financement des projets par subvention est porté à 50% sur la période avec une optimisation des recettes FCTVA (base des scénarios prospectifs 2 et 3)

A noter que toute volonté de vouloir porter à un niveau plus important les investissements au regard des ambitions de la Communauté d'Agglomération, nécessitera d'accroître systématiquement les partenariats financiers, d'optimiser l'épargne via une gestion vertueuse en fonctionnement car l'emprunt ne peut plus désormais constituer le mode de financement principal des investissements à l'instar des années précédentes.

Concernant le budget Environnement, les résultats prévisionnels démontrent la nécessité de réajuster le financement du service public de gestion des déchets par une TEOM d'un niveau supérieur à 2021 afin de prendre en compte l'évolution à la hausse des dépenses obligatoires.

A cet effet, il conviendra d'être particulièrement vigilant sur l'évolution des coûts résultants des nouveaux marchés mais également de la montée de la TGAP et des relations financières avec le SYVADE.

DÉFINITION DES PRINCIPAUX RATIOS ABORDÉS AU COURS DE L'ANALYSE*

L'épargne de gestion : calculée par différence entre les produits et les charges courants de fonctionnement de l'année (hors charges et produits financiers, produits et charges exceptionnels, hors opérations liées au patrimoine). Ce solde correspond à l'excédent structurel que dégage la commune sur son fonctionnement courant et constitue donc le socle des marges de manœuvre dont elle dispose.

L'épargne brute : épargne de gestion minorée du résultat financier et des charges et produits exceptionnels (hors gestion patrimoniale) : elle correspond à l'autofinancement de la ville sur l'année, qui doit lui permettre de couvrir le remboursement du capital de sa dette et le cas échéant, participer à l'autofinancement de son investissement.

Le taux d'épargne brute : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement (exprimé en pourcentage). Il indique la part de recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement et/ou au remboursement de la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant. En moyenne en 2018, selon l'Observatoire des finances locales 2019, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 16,3%.

L'épargne nette : Epargne brute – le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).

La capacité de désendettement : dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute. Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.

**NB : Cette méthode d'analyse est la méthode officielle de la DGFIP ; elle permet notamment une comparaison des éléments aux moyennes des bases nationales.*

CAP EXCELLENCE - DGARM

**V. LES ACTIONS ET
PROJETS
PRIORITAIRES EN
2022**

V. LES ACTIONS ET PROJETS PRIORITAIRES EN 2022

PROJETS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

AMÉNAGEMENT

Centre des Arts et de la Culture

L'année 2021 a permis à l'EPCI de sécuriser le site du chantier par de l'éclairage et la mise en place d'une alarme intrusion. CAP Excellence a poursuivi les négociations avec l'entreprise HYDROGEC s'agissant des frais d'immobilisation et a entamé la procédure de résiliation du marché du maître d'œuvre.

Afin de reprendre les travaux sur le bâtiment CAP Excellence a missionné une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et un programmiste afin de réfléchir à une nouvelle programmation plus adaptée aux capacités financières de la communauté d'agglomération et aux financements attendus des autres partenaires du projet. Une tranche ferme, correspondant à la reconstruction de la grande salle, serait supportée par CAP Excellence. La tranche optionnelle, supportée par les Fonds Européens, l'État, la Région et le Département, consisterait en l'aménagement d'une salle d'art, d'espaces à vocation culturelle, économique et touristique.

Il est attendu pour 2022, le nouveau programme technique et fonctionnel du centre des arts et de la culture.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 398 000€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Centre des arts	17 000 000€
Aides publiques (Région, ADEME, FEDER, État) :	13 600 000€
FEDER	3 400 000€
Région	3 400 000€
Département	3 400 000€
État	3 400 000€
CAP Excellence	3 400 000€

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
A	Dépenses	500 000,00 €	3 750 000,00 €	3 750 000,00 €	3 750 000,00 €	3 750 000,00 €	1 500 000,00 €	17 000 000,00 €
B	Recettes certaines*	- €						- €
C	Autre recettes Probables	400 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	4 600 000,00 €	17 000 000,00 €
(A-B)	Dépenses nettes	500 000,00 €	3 750 000,00 €	3 750 000,00 €	3 750 000,00 €	3 750 000,00 €	1 500 000,00 €	17 000 000,00 €
* acte attributif notifié								

La Renaissance – Inscrit au CRTE

L'immeuble classé monument historique, en état de péril, a fait l'objet d'une étude sanitaire engagée à la demande des architectes des Bâtiments de France. Les partenaires (État, ville de Pointe-à-Pitre et CAP Excellence) ont validé au 2^{ème} trimestre 2021 les travaux de déconstruction/désamiantage de la Renaissance, de la reconstruction de la façade à l'identique et de la phase 2 de valorisation du foncier. L'obtention du permis de construire valant permis de démolition et reconstruction de la façade à l'identique a été accordé au 4^{ème} trimestre 2021. Le marché travaux a été notifié au 4^{ème} trimestre 2021. L'année 2022 verra la poursuite et fin des travaux de déconstruction et désamiantage et le démarrage des travaux de la reconstruction de la façade à l'identique.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 1 510 000€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel	1 770 000€	%
La Renaissance		
Aides publiques (Etat, Région, ADEME, Feder)	994 000€	56 %
CAP Excellence	776 000€	44 %

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023
Dépenses	1 510 000€	260 000€
Recettes certaines	675 000€	319 000€
<i>Recettes probables</i>		
Solde	835 000€	-59 000€

L'Herminier

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence a fait l'acquisition du pavillon L'Herminier localisé au centre bourg de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'angle des rues Sadi-Carnot et Jaurès en 2014 par l'intermédiaire de l'EPFL.

Cet édifice, bénéficiant d'une protection architecturale, est inscrit aux Monuments Historiques et dispose d'une architecture attractive mais également d'un voisinage avantageux avec le terminal de croisière du Grand Port Maritime de la Guadeloupe. Après plusieurs réflexions sur la stratégie d'aménagement, la communauté d'agglomération CAP Excellence a confirmé, en ce lieu patrimonial, la création d'un OTI (Office de Tourisme Intercommunal).

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 85 000€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel L'Herminier	510 000€	%
Aides publiques (Etat, Région, Ademe, Feder)	49 000€	10 %
CAP Excellence	461 000€	90 %

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023
Dépenses	85 000€	425 000€
Recettes certaines	49 000€	0€
<i>Recettes probables</i>		
Solde	36 000€	425 000€

Modernisation du réseau des bibliothèques

Les interventions prévues sur les bibliothèques s'opèrent le cadre d'une remise en état général. Il s'agit des travaux suivants : ravalement des façades, remise aux normes des équipements électriques, accessibilité des PMR, réparation d'infiltrations, etc.

Les équipements concernés non encore réhabilités en janvier 2022 sont ceux de la Médiathèque Roger TOUMSON (Lacroix), de la bibliothèque Renée BALLETT-HACHON (Chemin Neuf) et de la bibliothèque de Louisy Mathieu.

Programmation 2022 : Fin des travaux **Bibliothèques Chemin Neuf et Roger Toumson**

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023
Dépenses	114 000 €	209 000€
Recettes certaines*	0	0
<i>Recettes Probables</i>	<i>74 100</i>	<i>135 850</i>
Dépenses nettes	39 900 €	73 150 €

Création d'un escalier de secours au 16 Boulevard Légitimus

L'intervention prévue sur le 16 Boulevard Légitimus consiste en la réalisation d'un escalier de secours garantissant aux occupants de l'annexe concernée, une évacuation en toute sécurité en cas d'urgences ou de sinistres soudains.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023
Dépenses	88000	51000
Recettes certaines*	0	0
<i>Recettes Probables</i>	<i>11000</i>	<i>10200</i>
Dépenses nettes	77000	40800

Canal hydraulique de Grand-Camp

Dans la continuité et afin de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre des programmes de rénovation urbaine des travaux de renforcement et de restructuration du réseau hydraulique s'avèrent nécessaires.

C'est notamment le cas des travaux d'aménagement du canal hydraulique de Grand-Camp qu'il s'agit de finaliser en 2022.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 1 000 000€

Pôle éducatif Édinval

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 217 000€

Politique de l'habitat

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 292 000€

Opérations d'Aménagement du Quartier de Perrin

L'aménagement du Quartier de Perrin est lancé afin de permettre un cadre environnemental qualitatif accueillant les fonctions urbaines diverses ainsi que les projets structurants autour du futur CHU. Les missions proposées intègrent les thématiques d'urbanisme, de stratégie foncière et le financement des équipements publics. La procédure de ZAC est envisagée via une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage technique et juridique, ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine. En 2022, parallèlement à l'instruction du dossier d'autorisation environnementale unique par les services de l'Etat, les études techniques de conception et les bilans financiers permettront d'alimenter le dossier de création de la ZAC et les perspectives de valorisation foncières.

S'agissant de la parcelle AD842 propriété de Cap Excellence, la programmation urbaine sera affinée afin de bien intégrer les contraintes environnementales (milieux humides et à la gestion des eaux).

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 870 200 €

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses	870 200 €	3 604 000 €	4 247 000 €	3 100 000 €	15 115 000 €
Recettes certaines*					
<i>Recettes Probables</i>	<i>87 500 €</i>	<i>14 000 €</i>	<i>2 014 000 €</i>	<i>5 014 000 €</i>	<i>4 014 000 €</i>
Dépenses nettes	870 200 €	3 604 000 €	4 247 000 €	3 100 000 €	15 115 000 €

(*) acte attributif notifié

Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT est un outil de conception et un cadre de mise en œuvre de la planification territoriale à l'échelle intercommunale. Il devra définir les objectifs intercommunaux et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transport, de déplacement, de lutte contre l'étalement urbain, de développement des communications numériques, de développement économique et culturel, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles, de préservation et de remise en état des continuités écologiques. **En 2022, le contenu du SCoT sera finalisé, la procédure d'enquête publique pourra être lancée pour une approbation finale en 2023.** Le SCoT fait l'objet d'une **Approche Urbaine Durable AUD*** qui permet d'intégrer et de décliner dès la définition du projet urbain les problématiques de gestion optimale de nos ressources et de préservation des espaces.

Le SCoT comprend également un volet paysager via le **Plan Paysage Territorial** proposé comme un outil au service de la gestion du paysage, sa protection, sa valorisation dans les politiques et les projets d'aménagement du territoire.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 pour l'opération SCOT : 400 000€

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023	2024
Dépenses	400 000 €	150 000 €	10 000 €
Recettes certaines*	65 401 €	56 713 €	
<i>Recettes Probables</i>	<i>37 000 €</i>	<i>55 000 €</i>	<i>10 500 €</i>
Dépenses nettes	334 599 €	93 827 €	10 000 €

(*) acte attributif notifié

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Modernisation du service de gestion des déchets - [Inscrit au CRTE](#)

Le projet a pour objectifs de moderniser le service public de gestion des déchets en utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication, qui permettront :

- De faciliter les signalements d'incidents ou de dysfonctionnements par les agents de terrain et les citoyens ;
- De rendre les services publics plus accessibles aux usagers et assurer une meilleure réactivité aux plaintes et demandes d'intervention ;
- D'assurer la traçabilité des interventions, mettre en place des indicateurs de qualité en vue de l'amélioration du service ;
- D'améliorer les retours d'information vers les usagers du service tout en assurant une mise à niveau et une montée en compétences transversales du personnel.

Les principales actions du projet concernent :

- Les formations des agents
 - d'acquisition des fondamentaux et de perfectionnement en expression écrite, accès à l'internet et utilisation des outils bureautiques ;
 - à l'utilisation des logiciels métiers (GRC, gestion de courrier).
- L'accompagnement à la conduite du changement
- L'accompagnement des responsables au pilotages des projets de transition numérique et Relation usagers (formation sur site et à distance, échanges d'expériences).
- Le développement spécifique d'un outil de gestion de parcs d'équipements (bornes d'apport volontaire, bennes à la demande..) installés sur le territoire de CAP Excellence.
- Les prestations en design de service.

Plan de financement global prévisionnel :

	Taux	Montant € TTC
EUROPE - FSE	85 %	311.920,25
CAP Excellence	15 %	55.044,75
Total		366.965,00

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 275 350€

Compostage domestique - [Inscrit au CRTE](#)

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets mentionnés dans le Plan Régional des Prévention et de Gestion des Déchets, la communauté d'agglomération souhaite déployer le compostage domestique sur son territoire et à terme, diminuer la quantité des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts collectés par le service public.

Cette opération vise à inciter tous les ménages résidant en habitat individuel à pratiquer de façon durable le compostage à domicile. L'objectif est de distribuer 3 000 composteurs d'ici 2021, pour une diminution des déchets collectés d'environ 62 kg/hab./an entre 2012 et 2026. Les principales actions de l'opération concernent :

- L'acquisition et la distribution de kits de compostage domestique,
- La formation des ambassadeurs Déchets,
- Les ateliers d'initiation au compostage pour les bénéficiaires,
- L'accompagnement et le suivi par les ambassadeurs (contrôles de terrain, animations de proximité...),
- L'encadrement technique et administratif de l'opération,
- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et le suivi de l'opération,
- La réalisation de campagnes et de supports de communication (flyers, guide de compostage, application mobile, campagne radio, TV, réseaux sociaux, manifestation thématiques),
- La réalisation d'enquêtes ponctuelles en ligne, sur site ou via des mailings, sondages téléphoniques et/ou courriers, en vue d'évaluer l'opération.

Plan de financement global prévisionnel :

	Taux	Montant € HT
EUROPE - FEDER	79,90 %	450.800,00
ADEME	14,78 %	83.400,00
Région	5,32 %	30.000,00
CAP Excellence	0 %	0,00
Total		564.200,00

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 238.000 €

Collecte sélective des emballages et du verre - [Inscrit au CRTE](#)

Sur le territoire de CAP Excellence, le dispositif de collecte sélective du verre et des emballages en apport volontaire mis en place par le SYVADE à compter de 2010 s'est progressivement dégradé en raison de l'insuffisance des moyens dédiés.

Par ailleurs, les performances en termes de tonnages collectés sont un peu meilleures que celles de la moyenne des EPCI dans le département, mais restent faibles.

CAP Excellence souhaite renforcer le dispositif de la collecte sélective par une amélioration du maillage des points d'apport volontaire aux Abymes pour passer d'1 PAV pour 650 habitants à 1 PAV pour 350 habitants, et mettre en place la collecte en porte-à-porte dans les quartiers en habitat résidentiel aux Abymes.

Cette opération a pour objectif principal d'améliorer les performances de la collecte sélective des emballages et du verre, en facilitant le geste de tri pour les usagers (proximité géographique des habitations et des lieux de chalandise) et en le rendant plus agréable (aménagement et embellissement des points d'apport).

Plan de financement global prévisionnel :

	Investissement		Communication	
	Taux	Montant € HT	Taux	Montant HT
EUROPE - FEDER	80,09 %	1.810.000,00	63,71 %	339.578,65
ADEME	19,91 %	450.000,00	28,14 %	150.000,00
CITEO	0 %	0,00	8,15 %	43.421,35
CAP Excellence	0 %	0,00	0 %	0,00
Totaux		2.260.000,00		533.000,00

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 1 191 900€

Collecte des textiles, linge de maison et chaussures - [Inscrit au CRTE](#)

Selon le rapport 2017 de l'Observatoire des Déchets, la filière TLC (textiles, linge de maison, chaussures) n'est pas mise en place en Guadeloupe.

Dans le cadre de sa compétence « prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés », et plus particulièrement des actions de réduction des déchets à la source, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est saisie de la question des TLC détenus par les particuliers.

Elle souhaite donc coordonner et organiser la collecte de TLC usagés sur son territoire afin de réduire de manière significative leur présence dans les ordures ménagères résiduelles.

Les principales actions concernent :

- Le diagnostic du territoire et la mise en œuvre de la démarche partenariale,
- L'acquisition de bornes,
- L'implantation de PAV sur le domaine public et privé (y c. la signalétique),
- La conception et la réalisation de supports de communication,

- Les campagnes de sensibilisation en plusieurs temps : « pourquoi trier ? Comment trier ? Que deviennent mes TLC une fois triés ? »,
- L'organisation d'actions spécifiques et d'événementiels.

Plan de financement global prévisionnel :

	Taux	Montant € TTC
EUROPE - FEDER	75 %	510.000,00
ADEME	7 %	47.600,00
CAP Excellence	18%	122.400,00
Total		680.000,00

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 320 600€

Obligation de tri à la source des biodéchets

Généralisation aux ménages et à tous les producteurs

Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. [...]

Face à l'augmentation de la TGAP d'ici à 2025, et pour atteindre les objectifs du PRPGD, CAP Excellence doit transformer la politique publique des déchets durant la mandature : renforcement de la réduction à la source, responsabilisation des producteurs professionnels, détournement des déchets ménagers de l'enfouissement à travers la progression du geste de tri (dont les politiques fiscales incitatives), développement de filières de recyclage et de réemploi, etc.

Afin de respecter les obligations réglementaires et optimiser le service, la DGASC prévoit de lancer plusieurs études portant sur :

- La mise en place de la tarification incitative
- La gestion des biodéchets des ménages
- La gratification du verre
- La mise en place d'un réseau des déchetteries fixes et mobiles

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 175 000€ (Co-financements ADEME)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Gestion technique des zones d'activités économiques

Dans le cadre du transfert des Z.A.E à CAP Excellence, les montants d'investissement pour la gestion technique correspondent aux travaux de renouvellement à l'identique, concernant les champs de compétences transférées : voiries, éclairage public, signalisation et espaces verts.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 (sur la base des montants CLECT de 2021) : 1 095 000€ d'investissement pour les zones gérées directement par Cap Excellence (ZAE de Pointe-à-Pitre hors éclairage public et ZAE La Providence aux Abymes).

Mise en conformité de la signalisation routière

Cette opération porte sur une première tranche de travaux de mise en conformité routière sur les ZAE en gestion directe par l'EPCI ; à savoir les 4 ZAE de Pointe-à-Pitre et celle de La Providence aux Abymes. Ces travaux correspondent à la mise en conformité de la signalisation horizontale et verticale de police (panneaux et marquage au sol). À ce jour, près de 50 % des panneaux signalisation sont non conformes à la réglementation. En 2022, il est prévu une première tranche de travaux qui portera sur les régimes de priorité et les limitations de vitesse.

Le coût prévisionnel TTC pour les **4 ZAE de Pointe-à-Pitre s'élève à 303 000€** et à **195 000€ pour la ZAE de la Providence.**

Remise en état du parking de la ZAE de la Marina

Ce projet porte sur des travaux de renouvellement et d'amélioration du parking de la ZAE de la Marina. Ces travaux permettront d'offrir des infrastructures de qualité à l'occasion de l'arrivée **de la Route du Rhum en novembre 2022.**

Montant prévisionnel TTC : **347 000€**

Remise en état de la rue de Saint Louis de Sénégal ZAE de Bergevin Industries

Cette opération permettra de mettre en conformité la voirie et les accotements de cette rue et par ailleurs de traiter les dysfonctionnements hydrauliques de la zone. Il est proposé une première tranche de travaux en 2022 pour **250 000€ TTC.**

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global	1 095 000€	%
Attribution de compensation	1 095 000€	100%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022
Dépenses	1 095 000€
Recettes certaines	1 095 000€
Attributions de compensation	
<i>Recettes probables</i>	
Solde	0

Éclairage public de la Z.A.E de la Providence

Cette opération porte sur le changement de tous les points lumineux par des lampes à led, sur la Z.A.E de La Providence. Il s'agit d'optimiser le réseau d'éclairage public sur la base de recommandations d'EDF et de faire à termes des économies d'énergie. Fin 2019, ce projet a fait l'objet d'une convention signée entre EDF et CAP Excellence, permettant le versement d'une subvention de 88 500€.

Cette opération est prévue d'être réceptionnée au 3^{ème} trimestre 2022.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 318 000€Plan de financement global prévisionnel :

Montant global TTC	318 000€	100%
Subvention EDF	88 500€	28%
Cap Excellence + FCTVA	229 500€	72%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022
Dépenses	318 000€
Recettes	88 500€
<i>Recettes probables</i>	
Solde	229 500€

Construction de la déchetterie de Trioncelle à Baie Mahault

Cette opération porte sur la construction d'une déchetterie innovante, sur le site de Trioncelle à Baie-Mahault.

Le démarrage des travaux est prévu au 2^{ème} semestre 2022, permettant une mise en service à la rentrée 2023. Ce dossier est financé à 100% par l'Europe au titre du FEDER et par l'ADEME.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 870 000€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global HT	2 783 000€	100%
ADEME HT	750 000€	65 %
FEDER HT	2 033 000€	35 %

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023
Dépenses HT	870 000€	1 913 000€
Recettes HT	0 €	2 783 000€
<i>Recettes probables</i>		
Solde	870 000€	-870 000€

Rénovation modernisation de la déchetterie de Petit Pérou aux Abymes

Cette opération porte sur la rénovation et la modernisation de la déchetterie de Petit Pérou aux Abymes.

Le démarrage des travaux est prévu au 3^{ème} trimestre 2022, permettant une réouverture au public au 1^{er} semestre 2023. Ce dossier est financé à 100% par l'Europe au titre du FEDER et par l'ADEME.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 806 000€Plan de financement global prévisionnel :

Montant global	806 000€	%
ADEME HT	282 000€	35 %
FEDER HT	524 000€	65 %

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023
Dépenses HT	600 000€	206 000€
Recettes HT	0 €	806 000€
<i>Recettes probables</i>		
Solde	600 000€	0

Extension de la ZAE de Dugazon de Bourgogne

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 105 000€

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses	105 000€	2 173 000€	1 086 000€	189 000€	170 000€
Recettes	0€	1 050 000€	1 050 000€	0€	0€
Solde	105 000€	1 123 000€	36 000€	189 000€	0€

Requalification de la ZAE de La Jaille 1

CAP Excellence a engagé la requalification et la dynamisation de la zone d'activités économique de la Jaille à Baie-Mahault. Le périmètre concerne la Jaille 1, 2, 3 et 4. La Jaille 5 a été retirée de l'opération car rattachée à Jarry. Au terme du diagnostic, il a été décidé de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la ZAE sur le secteur de la Jaille 1, soit le boulevard des Armées. En 2021, les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées. Un dossier d'examen au cas par cas est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Les appels d'offre travaux seront lancés et les marchés seront notifiés au 3^{ème} trimestre 2022 afin de démarrer les travaux sur le boulevard des Armées.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 576 000€

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023	2024	2025
Dépenses	576 000€	1 941 000€	568 000€	123 000€
Recettes	0€	0€	0€	0€
Solde	576 000€	1 941 000€	568 000€	123 000€

Requalification de la ZAE Beausoleil

Le périmètre de la requalification et la dynamisation concerne Beausoleil 1 et 2. Au terme du diagnostic faisant ressortir les priorités, il a été décidé de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la ZAE sur le secteur de Beausoleil 1. Les travaux consistent à régler la problématique d'assainissement des eaux usées et des eaux potables, traiter les espaces publics de manière qualitative, en sécurisant les cheminements piétons. En 2021, les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées. Suite au dépôt du dossier d'examen au cas par cas, et au retour des services de l'Etat un dossier loi sur l'eau est en cours d'élaboration. Les appels d'offre travaux seront lancés et les marchés seront notifiés au 2^{ème} trimestre 2022 afin de démarrer les travaux.

Requalification de la ZAE de Beausoleil - Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 539 000€

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023	2024	2025
Dépenses	539 000€	1 908 000€	535 000€	141 000€
Recettes	0€	0€	0€	0€
Solde	539 000€	1 908 000€	535 000€	141 000€

Requalification de la ZAE de Pointe-à-Pitre

CAP Excellence a engagé la requalification et la dynamisation de la zone d'activités du centre-ville de Pointe-à-Pitre. Il s'agit de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la ZAE notamment par un traitement qualitatif des espaces publics du quai Lefebvre (plateau surélevé) et de la rue Lamartine. En 2021, les travaux du plateau surélevé ont été réalisés et réceptionnés. Pour 2022 les études et travaux porteront sur l'aménagement du quai Lefebvre et des travaux prioritaires sur la rue Lamartine.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 406 000€Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023	2024	2025
Dépenses	406 000€	1 552 000€	806 000€	148 000€
Recettes	0€	0€	0€	0€
Solde	406 000€	1 552 000€	806 000€	148 000€

Agropark Caraïbes Excellence - Inscrit au CRTE

« L'Agropark Caraïbes Excellence » a pour ambition de fédérer des structures économiques des filières agricoles et d'agro-transformation. Cet équipement qui se veut innovant, abritera près de 40 entreprises spécialisées avec une prévision de création de 300 emplois. Il se définit comme un centre innovant de production et de distribution du savoir-faire local en matière d'agro-transformation.

La délibération du 15 avril 2019 fait état d'un plan de financement prévisionnel pour le programme global de « l'Agropark Caraïbes Excellence » d'un montant de 17.482.522€ avec une participation publique des collectivités majeures de la Région, du Département, de l'État et de l'Europe ainsi qu'une participation des fonds privés.

	ANTÉRIEUR	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses	1 282 522,00 €	200 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	4 000 000,00 €	17 482 522,00 €
Recettes certaines*	3 979 000,00 €	4 900 000,00 €				8 879 000,00 €
<i>Autre recettes Probables</i>		2 170 000,00 €	3 812 000,00 €			5 982 000,00 €
Dépenses nettes	- 2 696 478,00 €	- 4 700 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	4 000 000,00 €	8 603 522,00 €

* acte attributif notifié

AUDACIA CONNECT : Pôle de ressources des filières économiques innovantes

Conformément à sa stratégie en matière de développement économique, CAP Excellence envisage de construire dans la ville de Baie Mahault, un Pôle de Ressources des Filières Économiques Innovantes AUDACIA CONNECT.

Situé à proximité de la 1^{ère} pépinière d'entreprises Audacia (la 1^{ère} en Guadeloupe) et de la future Technopole Caraïbes Audacia du Morne Bernard de la ville de Baie Mahault, ce pôle vient compléter un ensemble de dispositifs en faveur de la création et de la croissance des entreprises.

196 000€ apport en nature : foncier de la ville de Baie-Mahault

	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses	334 900,00 €	2 846 650,00 €	167 450,00 €	3 349 000,00 €
Recettes certaines*				
<i>Autre recettes Probables</i>	1 760 000,00 €			1 760 000,00 €
Dépenses nettes	334 900,00 €	2 846 650,00 €	167 450,00 €	3 349 000,00 €

AUDACIA HUB

Il s'agit d'un dispositif – programme d'appui aux entreprises innovantes issu de la stratégie CAP EXPANSION, stratégie d'ingénierie et de développement des entreprises du territoire communautaire. Il vise à accélérer l'émergence de nouveaux talents et à constituer un levier de croissance pour les nouvelles générations d'entrepreneurs à travers le programme d'appui.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 330 000€

Tourisme

Différentes actions sont programmées telles que :

- La stratégie de communication et marketing de l'offre touristique
- Le lancement d'un appel à projets touristiques innovants
- La Route du Rhum
- Les Bons Séjours de CAP Excellence

CAP Entreprise

CAP Entreprise est un dispositif expérimental d'appui aux entreprises du territoire communautaire y compris celles qui sont installées dans les quartiers prioritaires de la ville et en cœur de ville.

Conçu comme une interface et une plateforme de type guichet, elle permet d'offrir un appui technique aux très petites entreprises du territoire communautaire.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 270 000€

2022

CAP entreprise	270 000€
Recettes certaines*	
<i>Autre recettes Probables</i>	200 000€
Dépenses nettes	270 000€

Schéma Directeur de Développement des ZAE

Il est nécessaire pour CAP Excellence de s'appuyer sur un indispensable outil de planification dans lequel sera élaboré un projet de développement global et prospectif pour l'ensemble des ZAE communautaires, d'après leurs fonctions et particularités.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 80 000€ - 50% CRTE

Animation des 18 ZAE communautaires

- Encourager la création ou le maintien des activités ;
- Favoriser et soutenir des événements ponctuels et permanents pour redynamiser et développer l'activité de la zone ;
- Accompagner le développement de projets d'animation à caractère économique (appels à projets, etc.) ;
- Accompagner les acteurs dans l'organisation de leurs actions d'animation et d'événements promotionnels.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 90 000€ - 50% CRTE

Élaboration d'un schéma stratégique de développement économique par révision du SDDE

Il s'agit aujourd'hui de tenir compte des nouveaux enjeux de développement économique, de redynamisation, de rééquilibrage du territoire et du plan d'actions et de relance de l'activité économique engagé pour faire face à la crise du Covid-19.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 90 000€ - 50% CRTE

Révision du PASEC

Il s'agit aujourd'hui de le réviser afin de l'adapter au nouveau Schéma Directeur de Développement Economique qui fait aussi l'objet d'un réajustement par rapport aux :

- Nouveaux enjeux de développement économique ;
- Nouveaux enjeux de redynamisation et de rééquilibrage du territoire ;

Plan d'actions et de relance de l'activité économique engagé pour faire face à la crise du Covid-19

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 80 000€ - 50% CRTE

Redynamisation des centres-villes et quartiers prioritaires

- Prospection de nouvelles enseignes pour renforcer l'offre et l'armature commerciale.
- Accompagnement de l'installation de nouveaux commerçants.
- Développement du « e-commerce » en centre-ville (Contribution à la création d'un site d'achats en ligne pour tous les commerçants).
- Accompagnement des commerçants à la numérisation et dans leur projet de développement de nouvelles activités en centre-ville.
- Journées thématiques et spectacles itinérants pour favoriser l'attractivité des centres-villes
- Mise en place d'une plateforme numérique d'information pour la promotion du centre-ville
- Mise en place de permanences pour l'accompagnement de l'entrepreneur et de son projet par le biais du manager de centre-ville.
- Accompagnement des villes membres à l'organisation d'animations de proximité à vocation économique (fêtes patronales, célébrations de Noël, etc.)

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 100 000€ CRTE – en lien avec les 3 villes membres dans le cadre des ACV et ORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan Climat Air Energie

La stratégie Climat Air Energie de Cap Excellence en révision via le Plan climat Air Energie Territorial **PCAET** (avec une exigence règlementaire, l'évaluation environnementale) sera approuvée en 2022.

La labellisation anciennement Cit'ergie, désormais « Territoire engagé Energie Climat*** » obtenue fin 2021 se poursuit via un accompagnement qui permet de capitaliser et valoriser la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET à intensifier.

Sur la base d'un **plan pluriannuel de maîtrise de l'énergie** PPME, l'EPCI s'engage concrètement dans des investissements en efficacité énergétique avec des impacts significatifs sur les consommations d'énergie et donc sur le budget de fonctionnement.

Le contrat d'objectif territorial signé avec l'Ademe fin 2020 est décliné depuis 2021 sur le volet Energie (poursuite Cit'ergie) et sur le volet Economie circulaire (Labellisation ECi).

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 pour l'opération PCAET : 260 000 €

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses	260 000 €	612 000 €	825 000 €	825 000 €	825 000 €
Recettes certaines*	92 472 €	91 500 €	91 500 €	92 000 €	
<i>Recettes Probables</i>	<i>69 500 €</i>		<i>481 600 €</i>	<i>481 600 €</i>	<i>481 600 €</i>
Dépenses nettes	75 056 €	520 500 €	733 500 €	733 000 €	825 000 €

(*) acte attributif notifié

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI

Parallèlement à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert de la compétence à l'agglomération, Cap Excellence a engagé les démarches de régularisation administrative foncière et règlementaire de l'ouvrage écreteur de Petit-Pérou. L'Etat ayant désormais reconnu sa propriété et compte-tenu des enjeux de sécurité des personnes et des biens en amont et en aval de l'ouvrage, Cap Excellence, en tant qu'autorité gémapienne s'engage en 2022 dans la mise en conformité de l'ouvrage via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage garantissant un financement de 100 % de l'Etat pour la mission de maîtrise d'œuvre. Les diagnostics de vulnérabilité seront également engagés pour les bâtis en amont de l'écreteur.

D'autre part, les méthodologies d'intervention sur le canal de Taonaba seront envisagées avec les partenaires concernés (Parc National, conservatoire, ville, etc.) pour l'enlèvement des espèces invasives.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 363 000€ (dont 130 000€ CLECT)

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022	2023	2024	2025
Dépenses	363 000 €	1 506 000 €	1 560 000 €	1 606 000 €
Recettes certaines*	105 000 €	105 000 €	105 000 €	
<i>Recettes Probables</i>	<i>88 000 €</i>	<i>1 055 000 €</i>	<i>1 317 000 €</i>	<i>1 500 000 €</i>
Dépenses nettes	258 000 €	1 401 000 €	1 455 000 €	1 606 000 €

(*) acte attributif notifié

Stratégie foncière et immobilière - [Inscrit au CRTE](#)

Il s'agit pour Cap Excellence d'élaborer la stratégie communautaire en matière de foncier et d'immobilier aussi bien pour accompagner le déploiement des politiques territoriales (habitat, mobilité, développement économique etc.) que pour une optimisation de la gestion du patrimoine immobilier avec le schéma directeur de l'immobilier.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 200 000€

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt):

	2022	2023	2024	2025
Dépenses	200 000 €	175 000 €	10 000 €	10 000 €
Recettes certaines*	38 731 €			
<i>Recettes Probables</i>	<i>78 000 €</i>	<i>47 731 €</i>		
Dépenses nettes	161 269 €	175 000 €	10 000 €	10 000 €

(*) acte attributif notifié

PROJETS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la compétence GEPU relève du S.M.G.E.A.G (Syndicat Mixte de Gestion Eau et d'Assainissement de Guadeloupe). Le montant inscrit pour 2022 correspond à l'appel à cotisation que le Syndicat adressera à l'EPCI.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 554 000€

Plan de financement global prévisionnel en 2022 :

Montant clecté 831 000€ pour 12 mois, soit pour 8 mois	554 000€	%
Attribution de compensation	554 000€	100%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	01/01 au 31/08/ 2022 soit 8 mois
Dépenses	554 000€
Recettes - AC	554 000€
Solde	0

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La compétence GEMAPI a été transférée à l'EPCI au 1^{er} janvier 2016.

Le montant proposé pour 2022 correspond à des travaux dit d'urgence permettant de préparer au mieux la saison cyclonique, par des prestations de curage de canaux et fossés sur les sites le plus exposés. En 2022, une étude permettra de définir une programmation pluriannuelle ciblée, pour les six prochaines années et ce à compter de 2023.

Plan de financement global prévisionnel en 2022 :

Montant global	105 000€	%
Attribution de compensation adoptée en CLECT en 2021	105 000€	100%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022
Dépenses	105 000€
Recettes	105 000€
Solde	0

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Gestion Technique des zones d'activités économiques

Dans le cadre du transfert des Z.A.E à CAP Excellence, les montants approuvés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) de Cap Excellence pour le fonctionnement correspondent aux prestations d'entretien concernant les champs de compétences transférées : voiries, éclairage publique, signalisation et espaces verts.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 (montants CLECT 2021) : 640 000€ sur les zones gérées directement par Cap Excellence (ZAEs de Pointe à Pitre hors éclairage publique et ZAE La Providence aux Abymes).

Plan de financement global prévisionnel en 2022 :

Montant global	640 000€	%
Attribution de compensation des villes membres	640 000€	100%

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

	2022
Dépenses	640 000€
Recettes - AC	640 000€
Solde	0

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - [Inscrit au CRTE](#)

Animation du programme d'action du PLIE à travers un accueil continu du public en parcours d'insertion (missions de l'équipe opérationnelle) et la mise en œuvre d'actions et de prestations d'accompagnement individuel.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 1 800 000€

Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à Vocation Sociale (DEMOS)

Dans la continuité de la conduite du projet de la 1^{ère} cohorte (qui s'est achevé en juin 2021), la programmation pluriannuelle à compter de janvier 2022 comporte : la création d'un orchestre avancé (composé des élèves de la 1^{ère} cohorte) opérationnel depuis janvier 2022 ; le lancement d'un orchestre « DEMOS 2 » (2^{ème} cohorte) à compter de septembre 2022 ; le lancement d'un orchestre d'ensemble composé des professeurs intervenants. Un Comité de pilotage « DEMOS » sera créé à cette occasion.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 252 760€

Route du Rhum 2022

Organisation à Pointe-à-Pitre des animations liées à l'organisation de l'édition 2022 de la route du rhum en concertation avec le conseil régional (co-organisateur de la manifestation) qui a annoncé son intention de soutenir les initiatives émanant des communautés d'agglomération. L'objectif est d'optimiser les retombées sur tout le territoire régional de cet événement sportif et touristique d'ampleur, notamment d'un point de vue économique. La ville de Pointe-à-Pitre comme destination privilégiée et l'agglomération centre d'une manière générale, sont concernés au premier chef.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2022 : 250 000€

CAP EXCELLENCE - DGARM

VI. LA STRUCTURE DE LA DETTE



VI. LA STRUCTURE DE LA DETTE

1. RAPPEL SUR LES DISCORDANCES DES ETATS DE LA DETTE

Un certain nombre de distorsions ont été observées par le juge en charge du contrôle des comptes entre les états de la dette tenus par le comptable public et ceux de l'ordonnateur. Des travaux de rapprochement ont d'ores et déjà été engagés avec le comptable pour mettre en concordance ces états. Ces distorsions se rapportent essentiellement à la problématique de la gestion de l'eau qui date depuis la dissolution du SIEPA.

Les services de CAP excellence ont transmis au comptable public à sa demande l'ensemble des contrats d'emprunt souscrits pendant la période de référence afin de procéder à la mise en concordance des états.

Ce travail n'a pas pu être finalisé en raison de la charge d'activité des services du comptable public et de l'ordonnateur fin 2021. Les travaux de mise en concordance des états de la dette ont du être mis en suspend en raison des crises sanitaire et sociale. A noter que ces circonstances particulières n'ont toujours pas permis jusqu'à ce jour au comptable public de finaliser les opérations de clôture des budgets annexes Eau et Assainissement.

Par ailleurs, afin de procéder à la régularisation de cette discordance et de fiabiliser les volumes de dette à transférer au nouveau Syndicat mixte de gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG), l'Epci a, depuis le début de l'année, fait appel à l'expertise d'un cabinet de commissariat aux comptes.

N.B : L'ensemble des données relative à la dette sont extraites des données de la plateforme de gestion de dette « finances active » sur la base de données en provenance de CAP Excellence. Compte tenu des discordances constatées la valeur de la dette globale (CRD) ne peut être considérée pour l'heure comme exacte.

2. LES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE

La Communauté d'agglomération Cap excellence a procédé au transfert de la compétence Eau et Assainissement dont elle avait la gestion jusqu' alors le 01^{er} septembre 2021 vers le SMGEAG.

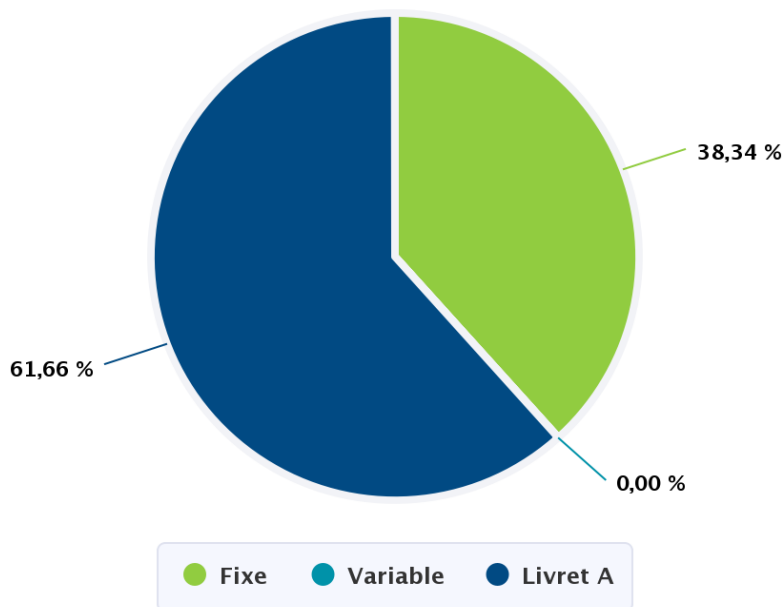
Dans le cadre de cette nouvelle organisation, 5 contrats d'emprunts contractés ont été transférés au nouveau syndicat. Par conséquent, l'évolution du capital restant dû (CRD) au 01/10/2021 a fortement diminué soit 32 % sur le budget principal.

A ce jour, CAP Excellence détient 26 produits relatifs à son encours de dette.

Budget	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget principal	1,63 %	16 ans et 8 mois	9 ans et 1 mois	26

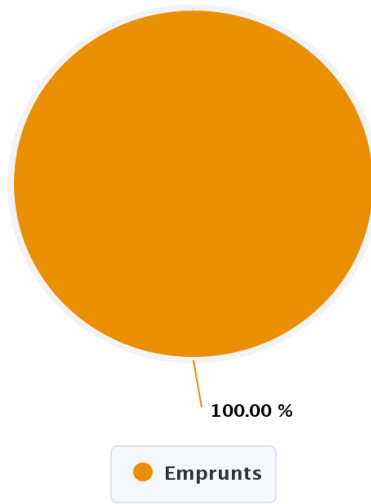
• Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	17 799 882 €	38,34 %	2,22 %
Variable	0 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	28 622 294 €	61,66 %	1,26 %
Ensemble des risques	46 422 177 €	100,00 %	1,63 %

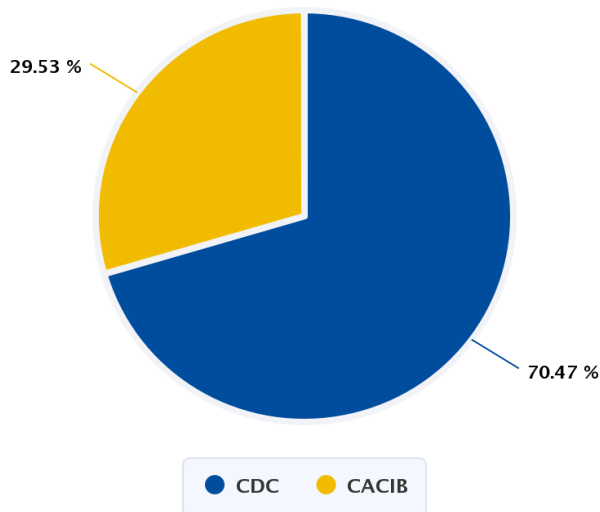


- Dettes par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	26	46 422 177 €	1,63 %
Total dette	26	46 422 177 €	1,63 %



- Dettes par prêteur



Profil d'extinction Global de la dette (Budget Principal)

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	46 951 308,64 €	1 903 301,50 €	0,00 €	734 410,05 €	2 637 711,55 €	46 298 007,14 €
2023	46 298 007,14 €	1 959 455,13 €	0,00 €	862 769,71 €	2 822 224,84 €	44 338 552,01 €
2024	44 338 552,01 €	1 965 712,92 €	0,00 €	1 057 981,63 €	3 023 694,55 €	42 372 839,09 €
2025	42 372 839,09 €	1 972 076,56 €	0,00 €	980 380,39 €	2 952 456,95 €	40 400 762,53 €
2026	40 400 762,53 €	11 072 395,96 €	0,00 €	879 940,97 €	11 952 336,93 €	29 328 366,57 €
2027	29 328 366,57 €	1 985 128,94 €	0,00 €	645 214,01 €	2 630 342,95 €	27 343 237,63 €
2028	27 343 237,63 €	1 991 821,29 €	0,00 €	600 826,30 €	2 592 647,59 €	25 351 416,34 €
2029	25 351 416,34 €	1 998 627,18 €	0,00 €	565 230,86 €	2 563 858,04 €	23 352 789,16 €
2030	23 352 789,16 €	2 005 548,28 €	0,00 €	526 414,77 €	2 531 963,05 €	21 347 240,88 €
2031	21 347 240,88 €	2 012 586,81 €	0,00 €	489 123,42 €	2 501 710,23 €	19 334 654,07 €
2032	19 334 654,07 €	2 019 744,67 €	0,00 €	447 344,26 €	2 467 088,93 €	17 314 909,40 €
2033	17 314 909,40 €	2 027 024,00 €	0,00 €	400 066,02 €	2 427 090,02 €	15 287 885,40 €
2034	15 287 885,40 €	2 034 426,91 €	0,00 €	359 365,64 €	2 393 792,55 €	13 253 458,49 €
2035	13 253 458,49 €	2 041 955,40 €	0,00 €	315 197,42 €	2 357 152,82 €	11 211 503,09 €
2036	11 211 503,09 €	2 049 611,79 €	0,00 €	266 824,67 €	2 316 436,46 €	9 161 891,30 €
2037	9 161 891,30 €	2 057 398,33 €	0,00 €	218 330,01 €	2 275 728,34 €	7 104 492,97 €
2038	7 104 492,97 €	2 065 316,70 €	0,00 €	169 817,23 €	2 235 133,93 €	5 039 176,27 €
2039	5 039 176,27 €	1 084 408,28 €	0,00 €	123 679,28 €	1 208 087,56 €	3 954 767,99 €
2040	3 954 767,99 €	654 608,66 €	0,00 €	99 060,07 €	753 668,73 €	3 300 159,33 €
2041	3 300 159,33 €	602 499,51 €	0,00 €	81 617,98 €	684 117,49 €	2 697 659,82 €
2042	2 697 659,82 €	270 007,04 €	0,00 €	66 717,20 €	336 724,24 €	2 427 652,78 €
2043	2 427 652,78 €	271 485,03 €	0,00 €	58 330,16 €	329 815,19 €	2 156 167,75 €
2044	2 156 167,75 €	272 993,76 €	0,00 €	51 797,68 €	324 791,44 €	1 883 173,99 €
2045	1 883 173,99 €	274 533,86 €	0,00 €	43 845,38 €	318 379,24 €	1 608 640,13 €
2046	1 608 640,13 €	218 090,13 €	0,00 €	37 846,98 €	255 937,11 €	1 390 550,00 €
2047	1 390 550,00 €	198 950,00 €	0,00 €	33 173,20 €	232 123,20 €	1 191 600,00 €
2048	1 191 600,00 €	148 950,00 €	0,00 €	27 406,80 €	176 356,80 €	1 042 650,00 €
2049	1 042 650,00 €	148 950,00 €	0,00 €	23 980,95 €	172 930,95 €	893 700,00 €
2050	893 700,00 €	148 950,00 €	0,00 €	20 555,10 €	169 505,10 €	744 750,00 €
2051	744 750,00 €	148 950,00 €	0,00 €	17 129,25 €	166 079,25 €	595 800,00 €
2052	595 800,00 €	148 950,00 €	0,00 €	13 703,40 €	162 653,40 €	446 850,00 €
2053	446 850,00 €	148 950,00 €	0,00 €	10 277,55 €	159 227,55 €	297 900,00 €
2054	297 900,00 €	148 950,00 €	0,00 €	6 851,70 €	155 801,70 €	148 950,00 €
2055	148 950,00 €	148 950,00 €	0,00 €	3 425,85 €	152 375,85 €	0,00 €
Total		48 201 308,64 €		10 238 635,89 €	58 439 944,53 €	

CAP EXCELLENCE - DGARM

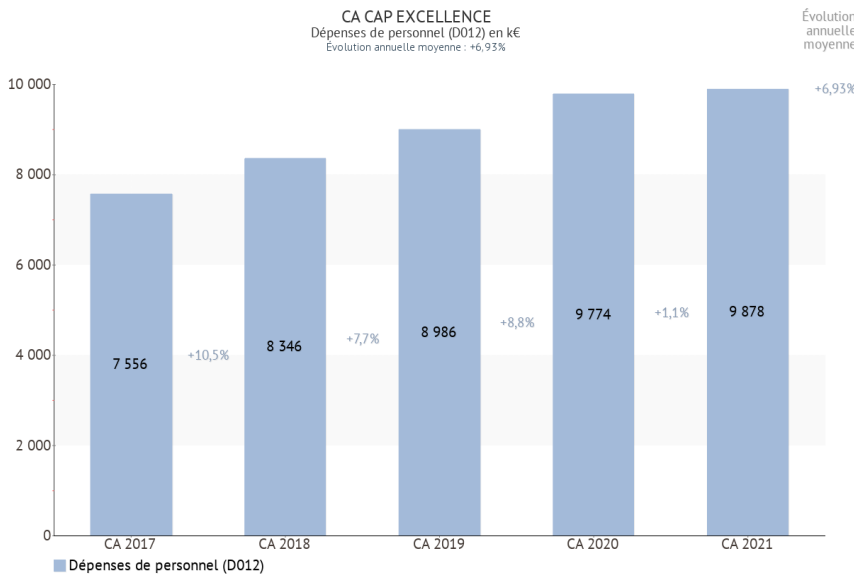
VII. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS



VII. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

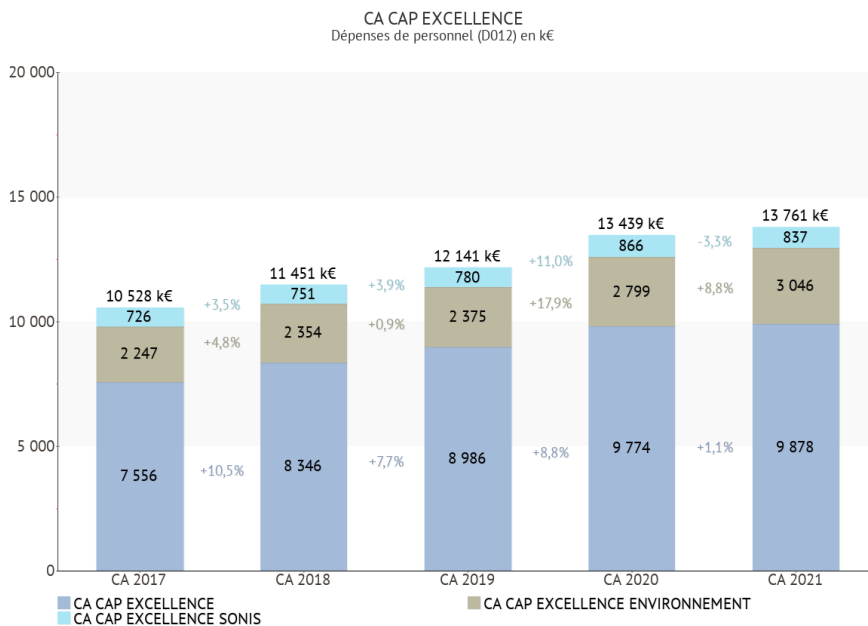
3. LES INDICATEURS FINANCIERS

Les dépenses de personnel globalement ont progressé de +6.93% entre 2017 et 2021.



L'évolution de la masse budgétaire a été contenue du fait du contexte sanitaire qui a fortement ralenti l'activité de l'administration. Par ailleurs la rémunération de certains agents des services supports a été budgétairement pris en charge par le budget environnement au titre de la ventilation entre budget principal et budget annexe des charges partagées.

Évolution des dépenses de personnel pour les trois budgets :

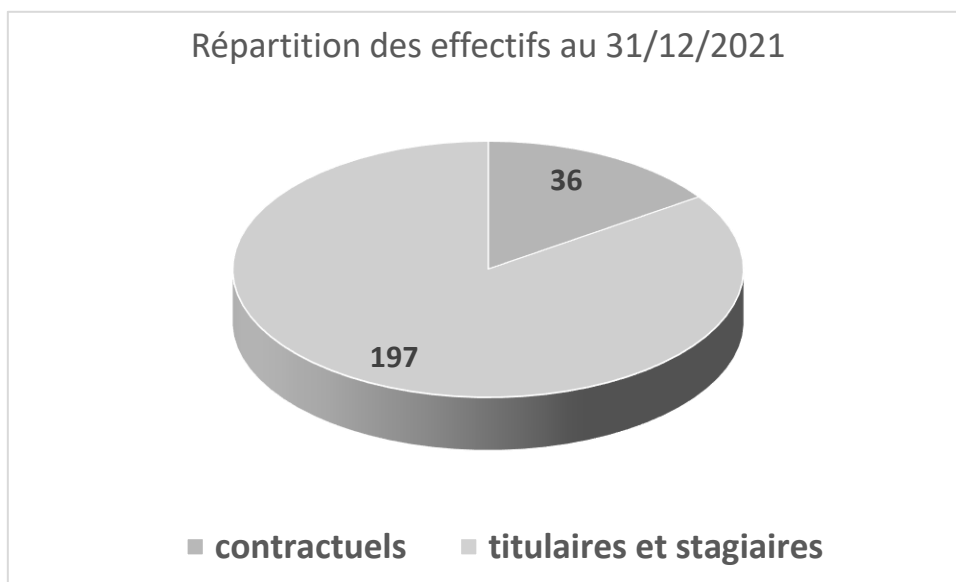


4. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

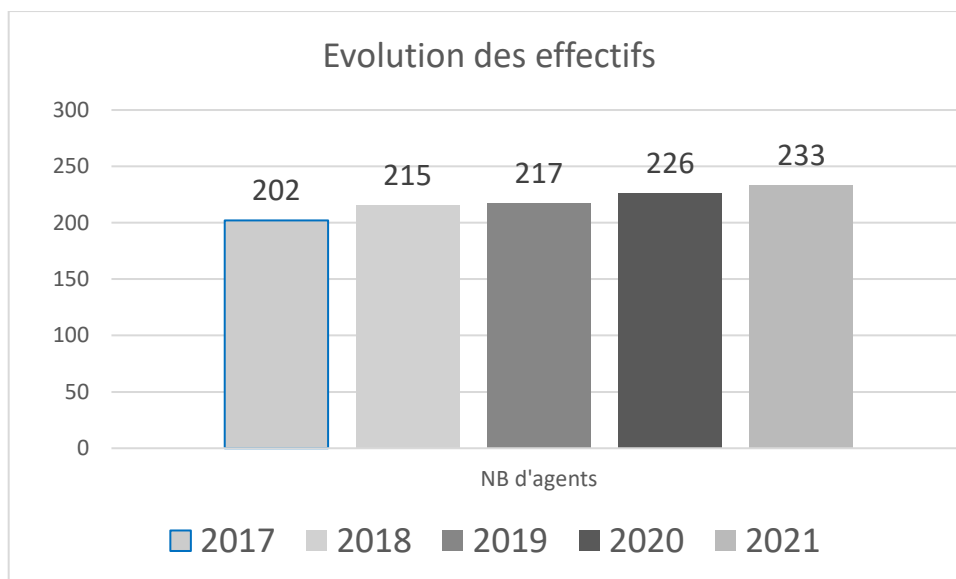
Le nombre d'agents total au 31/12/2021 tous budgets confondus est de **233 agents** répartis comme suit :

Catégorie	Nombre d'agents	Pourcentage
A	62	<i>27%</i>
B	24	<i>10%</i>
C	147	<i>63%</i>
Total catégorie	233	

Sur ces 233 agents permanents, 197 agents sont des agents titulaires et stagiaires et 36 agents sont des agents contractuels soit 15 % des effectifs contractuels (CDD + CDI).



Les effectifs de l'EPCI sont donc composés majoritairement de femmes et d'hommes titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale.



L'évolution des effectifs est constante, elle a suivi l'élargissement des compétences et le renforcement des missions, d'abord avec le transfert des 50 agents en charge de l'environnement et du cadre de vie, puis le transfert des 27 agents exerçant au titre de la compétence développement économique et promotion du tourisme, ensuite le transfert de 5 agents exerçant des missions dans le cadre de la rénovation urbaine de la ville de Pointe-à-Pitre.

Au cours de l'exercice 2021, le transfert d'un agent exerçant la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines s'est concrétisé ainsi que le recrutement d'une équipe de 4 agents dédiés à l'animation du plan local d'insertion par l'emploi (PLIE).

Enfin l'administration a légèrement renforcé sa structuration en procédant aux remplacements des agents ayant quitté l'établissement et quelques recrutements afin de gagner en efficacité collective au profit des usagers.

Les dépenses de personnel

Evolution de la masse salariale :

	Budget principal	% d'évolution	Budget sonis	% d'évolution	Budget eau	% d'évolution	Budget ass	% d'évolution	Budget env	% d'évolution	TOTAL
2014	3 931 198,62		760 615,21		314 973,24		50 128,09				5 056 915,16
2015	4 806 128,96	18,20%	689 891,73	-10,25%	383 636,95	17,90%	54 356,14	7,78%			5 934 013,78
2016	5 786 494,34	16,94%	610 024,02	-13,09%	511 125,11	24,94%	50 140,92	-8,41%	1 158 524,85		7 555 043,21
2017	7 556 063,68	23,42%	725 731,28	15,94%	118 998,43	-329,52%	12 828,79	-290,85%	2 246 683,05	48,43%	10 528 478,01
2018	8 343 627,07	9,44%	750 838,37	3,34%	254 177,98	53,18%	89 559,22	85,68%	2 353 637,57	4,54%	11 448 103,01
2019	8 985 645,73	7,14%	779 962,73	3,73%					2 375 468,94	0,92%	12 141 077,40
2020	9 773 700,16	8,06%	865 844,16	9,92%					2 799 390,85	15,14%	13 438 935,17
2021	9 877 800,07	1,05%	837 028,09	-3,44%					3 045 673,54	8,09%	13 760 501,70

L'évolution de la masse salariale est le résultat des quelques recrutements nécessaires à la concrétisation des projets politiques portés par les élus et au bon fonctionnement des services. La maîtrise de cette masse salariale demeure un objectif de la mandature.

Structure des rémunérations :

Les rémunérations des agents territoriaux sont composées d'un salaire de base, déterminé par les grilles indiciaires liées au grade de l'agent, de l'indemnité de vie chère dite indemnité des 40%, d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) autrement appelé « primes » et d'un éventuel complément de rémunération dit NBI (nouvelle bonification indiciaire).

Le régime indemnitaire (RIFSEEP) en cours de révision en concertation avec les représentants du personnel, devrait conduire à la révision générale du régime indemnitaire de l'ensemble des agents de l'EPCI à l'aune de critères permettant de fixer objectivement le montant des primes servies aux agents.

Cette évolution aura sans aucun doute un impact sur le montant de l'enveloppe des primes et indemnités, une évolution est donc à prévoir sur le budget 2022.

Par ailleurs, la poursuite du PPCR en janvier 2021, la révision du smic en avril et le réhaussement indiciaire d'octobre 2021, ont également eu un impact sur le traitement indiciaire servi aux agents territoriaux.

Les heures supplémentaires :

Les heures supplémentaires ne représentent qu'une faible charge pour le budget RH car elles ne sont rémunérées qu'à titre exceptionnel à Cap excellence. Les agents bénéficient de repos compensateurs pour récupérer les heures effectuées en dehors du temps de travail. Ce dispositif devrait être maintenu en 2022.

Le temps de travail

Un seul cycle horaire existait à Cap Excellence, les agents exerçaient selon une durée légale de travail de 35h par semaine.

En fin d'année 2021, la réflexion autour du temps de travail a été engagée avec les partenaires sociaux.

Il a conduit à la possibilité d'opter désormais entre deux cycles de travail : 37h ou 37h30.

Cette évolution s'est aussi traduite par la mise en place d'un système de gestion automatisé du temps de travail (badgeuse) actuellement en phase de test à déployer progressivement sur l'exercice 2022.

Les avantages en nature

S'agissant des avantages en nature, l'ensemble des bénéficiaires de véhicules de fonction sont assujettis aux cotisations sociales liées à cet avantage.

L'Action sociale

L'action sociale à Cap Excellence est essentiellement assurée par le CNAS qui propose un éventail large de prestations et avantages sociaux en faveur du personnel ; Cette politique est entièrement financée par l'EPCI et a représenté en 2021 un montant de 48.972 €. Pour 2022 le montant prévisionnel de cotisations devrait être de 51.000 €.

En 2021, il a été instauré un nouvel avantage au titre de l'action sociale : les titres de restauration. Ce dispositif mis en place en novembre 2021 financé à 50 % par les agents via une retenue sur salaire et à 50 % par l'employeur représente en année pleine une enveloppe de 115 000 € à prévoir sur le budget 2022.

Par ailleurs la collectivité continue de participer à hauteur de 13 euros par mois et par agent au financement des contrats labellisés de prévoyance dédiés à la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé conduisant à une perte de rémunération. Cet avantage sera maintenu et un débat sur la protection social permettra au conseil communautaire de réfléchir aux perspectives d'élargissement de cette politique.

Les indemnités versées aux élus

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour l'EPCI.

L'enveloppe de ces indemnités est constante et permet de rémunérer 48 élus.

Les indemnités de fonction sont assujetties : aux cotisations sociales obligatoires, aux contributions sociales obligatoires, aux cotisations de retraites facultatives, et à l'impôt sur le revenu.

Le budget 2021 consacré à cette dépense a été arrêté à la somme de 590.000 € et sera reconduit pour 2022 dans les mêmes proportions à hauteur de 600 000 €.

5. L'ÉGALITÉ HOMMES FEMMES À CAP EXCELLENCE

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement à la préparation de leur budget.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite loi de transformation de la fonction publique, comporte une série de dispositions relatives à l'égalité professionnelle. Son premier chapitre est relatif à l'égalité professionnelle et à la prévention des discriminations, il vient renforcer l'engagement collectif dans ce domaine.

Dans la continuité des actions déjà engagées jusque-là, Cap Excellence, s'inscrit dans cette démarche et souhaite renforcer son engagement vers l'égalité professionnelle, la mixité des métiers, la déconstruction des stéréotypes et la prévention des violences sexuelles et sexistes.

Le constat à Cap Excellence est que la répartition femmes/hommes à la communauté d'agglomération Cap Excellence est plutôt équilibrée : avec une répartition de **131 femmes** contre **102 hommes**.

Les femmes sont particulièrement représentées dans l'encadrement.

Ainsi, sur les 62 agents de catégorie A, 56% sont des femmes contre 44% d'hommes en catégorie A.

Trois femmes sont nommées DGA aux côtés de trois hommes auxquels s'ajoute le poste de DGS occupé par un homme. L'encadrement supérieur reste majoritairement confié aux hommes.

S'agissant de la carrière des agents, aucune discrimination ne transparaît dans l'évolution de la carrière des femmes et des hommes.

A Cap Excellence, s'agissant des indicateurs relatifs au salaire des agents, ils se maintiennent dans la même tendance ; on ne constate pas d'évolution significative entre les salaires nets moyens servis aux hommes et ceux servis aux femmes appartenant à la catégorie A, B et C.

Il n'existe pas de distorsion structurelle disproportionnée entre les femmes et les hommes dans les conditions de travail et de progression au sein de l'entité.

Pour autant, suite à un sondage effectué auprès du personnel, la perception des agents ne correspond pas à cette réalité :

14. Dans votre EPCI, pensez-vous que la Direction se préoccupe de l'Egalité Professionnelle?

[Plus de détails](#)

● Oui	25
● Non	37
● Je ne sais pas	31



15. Dans votre EPCI, êtes-vous en attente d'actions en interne de sensibilisation et de prévention à l'Egalité Femme et Homme ?

[Plus de détails](#)

● Oui	63
● Non	30



Les résultats de cette enquête, nous conforte dans la nécessité pour l'autorité territoriale de renforcer son engagement sur ce sujet, en communiquant d'avantage et en multipliant des actions concrètes afin d'obtenir en interne une société égalitaire, où chacune et chacun y trouve sa place.

Globalement, l'engagement de l'employeur dans cette démarche ne peut se limiter à l'affichage d'une intention ou à des actions ponctuelles. Il mérite d'être mesuré, structuré et évalué dans un plan d'actions décliné suivant 4 axes, pour transformer durablement les pratiques et parvenir à des résultats concrets visibles et mesurables.

La situation sanitaire inédite de l'année 2021 n'a pas permis de réaliser le dernier plan proposé, ce dernier sera reconduit en 2022 :

- **Axe 1 : Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité**
- **Axe 2 : Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles**
- **Axe 3 : Accompagner les agents pour une articulation pertinente et confortable des temps de vie professionnelle et personnelle**
- **Axe 4 : Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement sexuel et moral et les agissements sexistes.**

Très concrètement l'année 2021 émaillée par la crise sanitaire liée à la covid 19, n'ayant pas permis de travailler sur cette thématique il s'agira pour l'exercice 2022 de procéder à :

- La diffusion d'un support de sensibilisation et des statistiques sexuées,
- La mise en place de l'observatoire des salaires, visant à réduire les écarts salariaux
- La mise en place d'un comité de suivi, soit 1 séance par trimestre
- La sensibilisation des agents sur les discriminations : « Fasadé », Formations spécifiques pour les encadrants....
- La mise en valeur de parcours professionnels de femmes,
- Des actions d'animations : Initiation au théâtre, Concours d'éloquence, Brunch/débat
- L'instauration du télétravail : Formations spécifiques aux encadrants, ...
- La rédaction d'une Charte E- Egalité